

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le cinq du mois de mai à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-neuf avril deux mille quinze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA (jusqu'à 19h40), M. JULIE, Mme CERRIGONE, M. VILTART, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoints au Maire,
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MUSQUET, Mme GONCALVES (à partir de 19h), M. VAZ, M. CARRE, Mme SURENDIRAN, Mme SEGURA, M. RAMOS, Mme BUFFET, M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, Mme TANSERI, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Mme HAMA, Adjointe au Maire, procuration à M. HITACHE (à partir de 19h40), M. BOUMEDJANE, Adjoint au Maire, procuration à M. RANQUET, M. KAMATE, Adjoint au Maire, procuration à M. DRINE, M. DI CIACCO, Conseiller Municipal, procuration à M. RUBIO, Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme VIOLET, M. BRAMY, Conseiller Municipal, procuration à Mme BUFFET, M. GAY, Conseiller Municipal, procuration à M. MIGNOT, Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, procuration à M. BARRES,

ABSENTS : M. AMRANE, Conseiller Municipal,
Mme HAMIDI, Conseillère Municipale,
Mme MEKDEM, Conseillère Municipale.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. SAIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir Mesdames, Bonsoir Messieurs. Je vous propose d'ouvrir cette séance du quatrième conseil municipal de l'année 2015. Je vais vous donner la liste des excusés.

(M. le Maire donne la liste des procurations.)

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Élection du secrétaire de séance. Je ne me souviens plus si c'était une fille ou un garçon, on va me reprocher, si je dis une fille, que ce soit toujours des femmes. C'était Micaël la dernière fois.

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; M. Raffaele SAIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a pas de validation du compte rendu, ce sera pour la séance du 21 mai.

I. AVENANT AU CONTRAT LIANT LA VILLE DE BLANC-MESNIL À LA SAUR

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'ordre du jour comporte trois points, c'est une séance très courte, qui a été un peu précipitée par la volonté de rénover le PLU. Vous avez trouvé sur vos tables, et nous allons commencer par ce point, un avenant au contrat de l'eau puisque, comme vous le savez, la SAUR a, à nouveau, fait un recours et a obtenu contre toute attente une décision qui lui est favorable. Vous me voyez vraiment en Vénus de Milo, les bras m'en tombent, mais le juge a reproché à la Nantaise des Eaux – pas à la ville du Blanc-Mesnil – qui avait gagné de ne pas avoir transmis la totalité des documents alors que le juge ne le lui avait même pas demandé ! C'est Ubu au pays d'Ubu ! Évidemment, nous ferons appel, nous irons en Cour de cassation afin d'appliquer le taux le plus bas qui avait été négocié au profit des habitants de la ville le plus tôt possible. Nous irons en Cour de cassation afin de faire plier la SAUR qui décidément est d'une extrême mauvaise foi sur ce coup-là et qui bénéficie d'une décision surprenante du juge.

C'est pour raison que vous avez sur votre table – et je vous propose de voter ce premier mémoire d'entrée de Conseil municipal – un avenant au contrat puisqu'au 30 avril, normalement la SAUR devait cesser son activité. Il est bien clair que le service public se poursuit, il y a une nécessité d'assurer le service public, mais il est mieux d'avoir un contrat.

Même s'il vous a été soumis en dernière minute, mais nous ne pouvions pas faire mieux, je vous propose de voter cet avenant au contrat qui permet à la SAUR, jusqu'à ce que le prochain délégataire soit nommé, d'assurer le service de l'eau au profit des Blanc-Mesnilois.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n°5 de prolongation du traité d'affermage du service de distribution de d'eau potable à intervenir avec la société SAUR,
- INDIQUE que les dispositions de l'ensemble du traité d'affermage du service de distribution d'eau potable demeurent inchangées et sont prolongées jusqu'à la prise d'effet du contrat avec le nouveau délégataire,
- AUTORISE M. le Maire à le signer.

2. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.) DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y aura pas de vote sur ce point, mais c'est l'occasion de débattre sur le sujet, d'apporter peut-être des réponses aux questions que chacun pourrait se poser.

C'est un dossier très technique, nous avons été assistés pour la rédaction de ce PADD par un cabinet spécialisé, le cabinet SYNTHÈSE qui n'interviendra pas aujourd'hui.

C'est un document assez technique, assez administratif, un certain nombre de mentions doivent figurer, etc. Je peux, si vous le permettez, le résumer en termes qui ne sont pas du tout administratifs, en quelques points qui montrent les tendances, la vision que nous avons pour la ville à 15 ans puisque c'est bien de cela dont il s'agit, une vision à 15-20 ans pour la ville.

L'objet de cette rénovation de PLU est d'une part de préserver la zone pavillonnaire et d'interdire toute construction d'immeuble en zone pavillonnaire – premier point.

Deuxième point : nous aurons à cœur de préserver un certain type d'architecture, plutôt une architecture à l'ancienne, et d'ores et déjà, nous avons pris langue avec tous les architectes qui se sont présentés, qui nous ont proposé des projets qu'ils s'apprêtaient à déposer, des permis de construire, voire parfois certains qui avaient déjà le permis de construire et à qui nous avons demandé de bien vouloir revoir les façades partant du principe que la façade appartient à la population et que c'est vous qui passez devant tous les jours ; vous avez le droit d'exprimer à travers vos élus une opinion sur la qualité architecturale. C'est parfois un peu compliqué ; quand les architectes déposent un permis de construire, ils ont l'impression d'avoir réalisé un chef-d'œuvre. Nous avons un petit peu de mal à leur expliquer que nous ne sommes pas tout à fait du même avis. Cela ne se passe pas toujours bien ; la plupart du temps ils comprennent que la majorité municipale a un droit de regard et est en situation aussi d'imposer une certaine vision pour la ville. C'est ce que nous avons fait.

L'autre aspect est rééquilibrer et revaloriser l'habitat à l'image de ce que nous nous apprêtons à faire dans la Cité des Tilleuls. Je pense qu'il est important, là où c'est possible et le projet des Tilleuls va nous en donner l'occasion, de rééquilibrer l'habitat de manière à ce qu'il n'y ait pas d'enclaves pauvres de la ville, un petit peu défavorisées, et des enclaves un peu plus favorisées. Je pense qu'il est bon que dans les quartiers populaires on ramène une population en accession à la propriété, accession sociale ou accession simple à la propriété, de manière à réintroduire une mixité dans ces quartiers.

Le projet globalement :

Si l'on se penche sur la carte du Blanc-Mesnil telle qu'elle est exposée là, il faut imaginer un arc vert qui partirait de l'extrême sud de la ville, c'est-à-dire du mail Jacques Decour, 15-Arpents, voie verte, Casanova ; un arc vert se prolongerait à travers les quatre tours, rejoindrait le square Stalingrad, franchirait la voie ferrée, rattraperait le parc urbain qui serait doublé en surface puisqu'il engloberait la nouvelle Cité des Tilleuls, le nouveau quartier des Tilleuls qui sera re-paysagé, arboré : il y aura un lac, il y aura des arbres, de la pelouse. Bref, nous ferons une cité agréable à vivre et les premiers croquis ou les photos qui permettent d'imaginer ce que seront les Tilleuls demain ont plutôt donné envie aux personnes qui y habitent. Allons dans ce sens-là.

Autour de cet arc vert que l'on imagine bien sur la ville du Blanc-Mesnil, nous aurons des centres, des villages dans la ville, à commencer par le village autour du quartier Eiffel, en face et autour du Leclerc où là il y aura des petits bâtiments, voire des pavillons de bonne qualité, des cités pavillonnaires de bonne qualité qui seront réintroduites avec à chaque fois du paysager, de la verdure, des arbres.

Le deuxième pôle sera le nouveau centre de commerces des Tilleuls puisqu'autour de Descartes et du bout de Maurice Audin aux Tilleuls, nous aurons une nouvelle aire de commerces, c'est-à-dire en rez-de-chaussée des nouveaux bâtiments, nous aurons une petite place du village avec en rez-de-chaussée le Leclerc Express qui viendra se placer là et animera le quartier, ainsi que d'autres commerces qui viendront trouver leur place ici.

Il faut imaginer également un troisième village dans la ville autour de la gare RER du Blanc-Mesnil où là encore nous sommes en négociations sur Sémard où vraiment les gens ont un peu de mal à vivre dans cette cité maintenant. L'ODHLM a fait des investissements et a un peu de difficulté à comprendre là où nous voulons aller. Que ce soit avec Sémard ou sans Sémard, nous allons tout de même retravailler ce quartier de manière à faire en sorte que dans ce quartier, si près, à 20 minutes de Châtelet, l'on puisse vivre confortablement ; là encore dans un espace paysager, aéré, avec des commerces en rez-de-chaussée des immeubles de manière à ce que chacun puisse trouver au pas de sa porte les petits commerces de proximité dont il a envie.

L'un des premiers à voir le jour sera le centre Casanova qui sera refait. Si vous imaginez la halle du marché aujourd'hui, les commerces se trouvent plutôt sur la partie gauche, c'est un peu un labyrinthe, ce n'est ni très beau ni très accessible, ce n'est pas très agréable pour appeler un chat un chat. Nous déplacerons ce centre sur la partie droite, là où se trouve le parking actuellement et nous ferons une petite place à l'italienne avec un immeuble pas très haut ; une fois que les commerces seront réintroduits en rez-de-chaussée, l'ancien emplacement des commerces deviendra un petit square afin que les gens qui quittent le marché puissent se reposer, voire passer un peu de bon temps dans ce quartier.

Le centre-ville va être refait sur Henri Barbusse, entre la Poste et la limite de Drancy et sur Pierre et Marie Curie à partir de l'angle de Barbusse, c'est-à-dire le volailler actuellement, jusqu'à la place Duquesne. Ces deux rues seront retravaillées en façade de rue, sans mordre dans le pavillonnaire ; nous aurons matière à réintroduire une population qui a un peu d'argent dans la poche, qui permettra de faire vivre les commerces de qualité. Nous souhaitons réintroduire des commerces de qualité dans cette partie-là.

La partie extrême nord sera également retravaillée, aucune partie de la ville ne sera oubliée, mais nous voyons une volonté à la fois de rééquilibrer l'habitat, de mettre du vert et du bleu – j'insiste bien, du vert, mais également du bleu –, des petits lacs artificiels, une petite rivière artificielle qui coulera ici ou là et permettra aux habitants d'évoluer dans un cadre de vie tout à fait agréable.

Les nouvelles gares et constructions :

Les nouvelles gares nous ont amenés à réfléchir au devenir de ces quartiers. Lorsque nous sommes arrivés, le projet de la gare situé face à l'aéroport du Bourget était bien avancé. Il ne nous convenait pas tout à fait, donc il a bien été normal de faire un bras de fer avec la société du Grand Paris de manière à obtenir que la gare soit posée sur le territoire du Bourget, là où il y a de la place, sur l'esplanade en face, plutôt que sur notre territoire du Blanc-Mesnil, ce qui aurait amené à détruire un certain nombre de pavillons sur la partie arrière de l'avenue du 8 mai 45. Nous aurons sur la commune du Blanc-Mesnil les bénéfices de cette arrivée de la gare puisque nous aurons une sortie annexe sur la commune du Blanc-Mesnil, mais le gros des travaux et la grande gare seront situés sur l'autre côté de la rue du 8 mai 45.

L'autre gare, celle que l'on appelle Blanc-Mesnil Centre qui sera située au sud du parc urbain, nous a amenés à réfléchir à la transformation du quartier situé entre la Résidence Notre-Dame et l'ancien Forum, Théâtre 9 aujourd'hui. L'idée est de ramener le parc urbain vers l'avenue de la Division Leclerc. Pour ce faire, j'ai obtenu que la gare ne soit pas située plutôt vers le centre du parc, mais soit située au plus près de l'avenue de la Division Leclerc. J'aurais souhaité une bouche de métro, nous sommes en train de nous battre, nous avons un peu de mal à obtenir que ce soit plutôt quelque chose de doux, mais le combat n'est pas terminé, nous ne lâchons pas pour l'instant. En tout cas, ce ne sera pas un grand bloc de béton, plutôt vers l'arrière du parc, vers le centre du parc ; ce sera quelque chose qui sera situé à la gare, sur le bord de la route et cela nous amènera à reconstruire le gymnase, dans un premier temps, reconstruire l'école Jean-Baptiste Clément Paul Langevin et une fois que ces bâtiments seront reconstruits sur la partie droite du territoire dont je vous parlais, collé au Forum, voire à l'arrière puisqu'il y a un petit bout de terrain où, à une époque, du temps de Daniel FEURTET, me semble-t-il, on avait pensé à faire un dojo dans le prolongement de l'aire sportive de... ou après peut-être ?

(Intervention inaudible hors micro.)

Je rends à Didier MIGNOT ce qui appartient à Didier MIGNOT. En tout cas, il y a un terrain qui pourra nous permettre, là et sur la partie droite de ce territoire, de refaire à neuf les équipements publics de manière à reloger les élèves des écoles un peu vétustes dans des écoles neuves, les sportifs dans un dojo tout neuf, ensuite, aplatir ces équipements de manière à permettre la construction de la gare et ramener bien évidemment le parc sur cette avenue de manière à ce que la population puisse s'approprier un peu plus facilement ce parc urbain.

Cela nous amènera à autoriser quelques constructions, il faut bien financer ces travaux et les équipements publics rénovés ou reconstruits. Des bâtiments bas, avec vue sur le parc, seront disséminés sur cette partie-là, mais n'empêcheront pas le parc d'arriver jusqu'à la rue.

Voilà sur cette partie constructions, arrivée des gares.

Nous avons également à cœur sur la partie économique de redimensionner un peu cette zone du Sous-Coudray aujourd'hui est en grande partie dédiée à la logistique, cette zone industrielle a d'ailleurs tendance à se vider. Je pense qu'elle a vocation, là où elle est située, à attirer de plus en plus d'entreprises, nous y travaillons, peut-être voir naître un petit centre d'affaires, en tout cas, à s'orienter, se tourner un peu plus vers le tertiaire, voire un peu d'hôtellerie. Dans ce sens, un bâtiment qui va voir le jour dès février nous permettra de récupérer Pôle Emploi qui menaçait de partir. Nous les avons récupérés vraiment au dernier moment. Ces deux petits bâtiments sont situés, quand vous êtes sur l'avenue Einstein, sur la gauche où il y avait les bus et tubes stockés, c'est un terrain porté par Séquano, mais la ville a la main sur ce terrain.

Nous ferons là ces bâtiments qui abriteront à la fois une crèche afin de permettre aux personnels des entreprises de faire garder les enfants s'ils le souhaitent, mais également un restaurant d'entreprise ; Pôle Emploi, peut-être les services économiques de la ville trouveraient, je pense, leur intérêt et leur avantage à intégrer ces bureaux.

L'idée est de concentrer les parties dédiées aux entreprises sur la proximité des sorties ou des entrées d'autoroute A1 d'un côté, toute la façade de l'aéroport mérite d'être requalifiée et mérite d'attirer des hôtels, des enseignes prestigieuses qui commencent à frapper à la porte, ce qui est bon signe, mais également des sièges d'entreprises ; puisque le métro va arriver, nous sommes à la sortie de l'autoroute A1, c'est idéalement placé pour attirer des entreprises. Nous allons essayer de les attirer sur cette façade et uniquement sur la façade de l'aéroport, pas en plongeant dans le pavillonnaire, bien évidemment, nous préserverons en tout cas la majorité des pavillons. Nous veillerons à attirer des sièges d'entreprises sur cette partie de la ville de la même manière que sur la partie de la zone du Sous-Coudray, nous aurons vocation à attirer un peu plus d'entreprises puisqu'il y a là la proximité de Paris et l'aéroport de Roissy par l'entrée et la sortie de l'autoroute A3.

Agir afin de limiter les contraintes et les risques :

Il ne me semble pas très opportun d'avoir des stockages de bouteilles potentiellement explosives quasiment en centre-ville. Il va falloir parler avec les gens d'Air Liquide de manière à savoir ce qu'ils comptent faire à l'avenir. À une époque, et je l'ai connu gamin, nous sommes certains dans la salle à l'avoir connu, cette zone-là était pratiquement déserte, en allant vers le Nord ; aujourd'hui, il y a le cinquième collège, il y a la galerie plein air avec la population qui vient, qui se masse régulièrement, dans l'hypermarché, moins dans la galerie marchande, mais nous espérons que la galerie marchande sera florissante dans les années qui viennent grâce, justement, aux interventions et à la naissance de ces nouveaux quartiers tout autour. Il ne me semble pas très opportun aujourd'hui de conserver des bâtiments potentiellement explosifs en pleine zone d'habitat dense.

Voilà le sens des choses, voilà ce vers quoi nous voulons tendre, dit comme cela, en vous indiquant seulement les grandes lignes.

Vous avez peut-être une question au bout des lèvres : l'arrêté préfectoral ? Le préfet nous a rassurés sur ce point, il y a aujourd'hui un vide juridique, il nous a dit d'en profiter. De toute façon, nous lançons une enquête de dangerosité dont nous aurons les conclusions fin décembre ou début janvier, mais en attendant, il y aura une réunion le 7, c'est-à-dire jeudi, en préfecture sur le sujet. Il ne nous a pas du tout dissuadés de procéder à ce type d'étude et à déposer un PLU qui va dans ce sens. Je pense que la tendance, sous réserve des résultats de l'étude de dangerosité, va consister à circonscrire la zone de dangerosité à la montée, l'endroit où l'on sépare les wagons, là où il y a le plus fort danger, porter l'essentiel des précautions prises pour préserver la population sur cette partie-là. Je pense que la tendance aujourd'hui consiste à limiter la zone de risque au pourtour de la gare triage.

Ce qui fait que nous serons en situation de refaire le centre-ville et de faire en sorte de redessiner la ville du Blanc-Mesnil tout en étant vigilants sur le fait que c'est une première manche de gagnée, la deuxième – et nous nous y attelons – consistera à détourner les wagons de manière à ce qu'il n'y ait plus aucun risque pour la population.

Voilà en quelques traits ce que je souhaitais vous dire. C'était peut-être un petit peu plus long que prévu. Je laisse la parole à qui souhaite la prendre.

M. DIDIER MIGNOT :

Il est effectivement difficile, j'en conviens, de résumer en quelques minutes un projet d'une telle ampleur puisque nous avons déjà, nous, lancé la révision du PLU. Je ne reviens pas sur l'histoire, mais nous l'avons interrompu du fait du périmètre de sécurité de la gare de triage. Nous avons tout de même procédé à des modifications en fin de mandat, mais je vais y revenir, donc difficile, effectivement, de dire en quelques mots et de commenter vos propos.

La première chose est peut-être une remarque d'ordre général : nous regrettons un peu les conditions dans lesquelles se réunit ce conseil. Elles sont tout à fait valables, il n'y a pas de polémique dans mon propos, mais sur un sujet comme celui-là, nous avons lu dans le journal municipal qu'il y avait un Conseil Municipal le 5 mai, journal municipal qui sort pendant les vacances scolaires, Conseil Municipal qui se tient deux jours après la rentrée des vacances scolaires. Comme vous étiez déjà en connaissance qu'il fallait réunir un Conseil Municipal avant le 20 mai, nous aurions aimé que vous nous disiez un peu avant, pas forcément pour nous communiquer les documents, mais au moins l'ordre du jour, cela nous aurait permis d'y réfléchir de manière plus approfondie. C'est un regret parce que c'est un sujet très important et puisque le 5 avril, date du dernier Conseil Municipal vous saviez de toute façon que vous étiez contraint de voter avant le 20 mai, il aurait été bien que nous le sachions, cela aurait permis, sans doute, de mieux se préparer à ce conseil. Cela étant, il s'agit d'un débat, il ne s'agit pas d'un vote sur le PADD.

Quelques mots de commentaire, si je commente tout, cela va doubler le temps de parole.

D'abord, il y a des choses sur lesquelles nous sommes d'accord puisque dans le PADD, je reprends la note que vous avez fournie et je reprends celle que j'avais fournie le 20 décembre 2012, c'est quasiment un copier/coller. Voulez-vous que je vous la lise ? Peu importe, je dis cela parce qu'il y a des choses qui changent.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas la même main qui l'a écrit, en tout cas. Je n'ai pas eu la curiosité de vérifier. Si vous êtes d'accord avec nous, tant mieux ! Accompagnez-nous !

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai les deux, donc... ce n'est pas grave, en soi, c'est bien que sur... après, il y a des choses qui sont différentes, bien évidemment, j'entends bien, mais sur les grandes orientations d'un PADD, je pense que mes collègues auront quelques questions plus précises à poser. Je pense que sur les aspects de trame verte, de trame bleue, sur les aspects globaux d'aménagement du territoire – nous en avons déjà discuté à mon époque, si je puis dire –, sur la densification autour des grands axes, préservation du tissu pavillonnaire et développement, voire modification d'un certain nombre de zones d'activités économiques afin de permettre le développement économique, tous ces éléments-là avaient été déjà discutés. On sait que c'est un débat qui n'est jamais terminé, c'est quelque chose qui évolue sans cesse, la ville est en éternelle construction et c'est toujours un moment difficile que d'arrêter à un moment donné un PLU.

Quelques questions, et mes collègues en poseront d'autres, bien évidemment.

Vous avez écrit il y a quelques semaines que vous aviez obtenu la levée du périmètre de sécurité de la gare de triage. Je vous ai demandé la dernière fois d'avoir le document qui attestait cela. Avez-vous ce document – je vous ai réécrit à ce sujet – qui nous permette effectivement de dire de manière tout à fait officielle et formelle que vous avez obtenu la levée du périmètre ?

C'est ce que vous aviez écrit il y a quelques semaines. C'est une première question, mais c'est intéressant parce que j'aimerais bien avoir les éléments de motivation dans ce courrier, soit du préfet, soit du ministre, qui justifie de cette levée du périmètre. Vous aviez vous-même parlé de levée du périmètre.

Ensuite, il y a le PLH puisque l'on sait bien qu'un PADD et qu'un PLU doit se faire en fonction du programme local de l'habitat et du SDRIF. Il y a sans doute des éléments – je n'ai pas pu vérifier, mais la question est tout de même celle-ci : au travers de ce PLU, nous ne sommes pas seulement sur le PADD, êtes-vous bien en adéquation avec le PLH et le SDRIF qui sont des éléments importants et structurants, les PLU, quoi qu'on en pense, y compris – je crois que nous partageons ce point de vue – l'importance des maires quels qu'ils soient sur le devenir de leur territoire ? C'est une question que je pose.

Sur la question du tissu pavillonnaire : préserver le tissu pavillonnaire et notamment sa trame verte est un élément important. Je crois que nous l'avons acté dans les dernières modifications que nous avons réalisées au mois de décembre 2013 puisque nous avons voté la diminution des hauteurs de constructions dans la zone pavillonnaire, c'est-à-dire à neuf mètres au lieu de onze. La question n'est pas celle-ci, la question est : qu'entend-on par zone pavillonnaire ? Ce n'est pas le débat de ce soir, mais c'est une question que je pose pour alimenter le débat qui n'est pas terminé sur le PLU : y a-t-il dans votre futur plan de zonage une modification de la zone UG ? En termes moins barbares, prévoyez-vous de modifier la zone UG, c'est-à-dire de l'agrandir comme nous l'avons fait d'ailleurs autour de la mairie jusqu'à la place Mozart et sur un certain nombre de parcelles sur le secteur ? Y aura-t-il un zonage différent ?

Ce sont des questions, mon propos n'est pas malicieux, c'est un vrai sujet parce que la question de la trame verte notamment, y compris dans la construction de la métropole francilienne ou du contrat de développement territorial que nous avons en commun avec Le Bourget, Dugny et Drancy, cette question de trame verte est un élément important de la construction de la métropole francilienne parce que c'est un espace de rafraîchissement et par conséquent à l'échelle de la métropole parce que nous avons de nombreux arbres et qu'il était très important, y compris dans les schémas d'aménagement de la région parisienne, que les villes de Drancy, d'Aulnay, du Blanc-Mesnil notamment conservent cette trame verte importante, liée à l'importance de notre tissu pavillonnaire.

Je ne veux pas tout commenter, vous le comprendrez, mais nous pouvons avoir des débats sans fin sur cette question, je suis preneur.

Sur l'architecture à l'ancienne, je ne sais pas ce que cela veut dire. Je ne sais pas d'ailleurs si c'est judicieux, je ne vais pas dire réglementaire, mais judicieux de l'inscrire dans le PADD – autre chose est le PLU, mais dans le PADD ? Parce qu'une architecture à l'ancienne, qu'est-ce que « à l'ancienne » ? C'est très subjectif.

Bien évidemment, il faut fixer une ligne directrice à des éléments d'architecture, je partage ce point de vue, et c'est vrai que nos villes – je ne dis pas simplement Le Blanc-Mesnil – en banlieue parisienne se sont souvent construites au fil des années, toutes les villes sont un peu dans la même situation avec des bouts de terrain un peu disparates, on en rajoute... l'histoire est ainsi faite ; dégager une architecture cohérente est un élément intéressant du débat, mais c'est encore une fois très subjectif. Nous pouvons avoir les mêmes goûts sur une architecture comme on peut ne pas avoir les mêmes goûts. Je crois qu'y compris au sein de l'équipe municipale, que ce soit la majorité ou l'opposition, nous avons des débats nous-mêmes et nous en avons toujours sur : ça c'est bien, ça ce n'est pas bien, ça c'est beau, ça ce n'est pas beau. C'est très subjectif. Qu'on donne des éléments de repère, c'est intéressant, mais qu'est-ce qu'une architecture à l'ancienne ? Franchement, je n'en sais trop rien.

Peut-être des questions également sur la partie sud de la ville : où en est-on de l'étude de l'Epareca sur le marché Casanova, justement ? Avez-vous déjà des éléments ? Nous avons mandaté l'Epareca sur ce que nous avons projeté de faire puisque c'est un établissement très qualifié pour ce genre d'étude. Où en sommes-nous ? Ce sont des choses qui demandent du temps. Je me souviens que nous l'avions évoqué, sur cette partie compliquée puisque le marché Casanova, et notamment la petite cour intérieure est une copropriété, donc il est très complexe en termes juridiques de bouger ce territoire. Ce sont des éléments que vous avez sans doute intégrés, mais qui demandent nécessairement du temps parce qu'il est parfois compliqué de travailler dans le détail quand il s'agit de copropriétés de ce type. Je crois qu'il est aussi important que nous ayons des éléments d'interrogation et éventuellement de réponses sur le sujet.

Encore une fois, ce n'est pas forcément un jeu de questions/réponses, mais pour alimenter le débat et les réflexions communes que nous pouvons avoir sur ce plan d'aménagement de développement durable de la ville pour les années à venir.

Je vois ce trait bleu en haut de l'écran, que j'ai vu dans le document : nous avons le projet difficile à réaliser de relier ce bassin de rétention des eaux à la ligne du Pont-Yblon où s'était noyé un enfant il y a très longtemps et le Conseil général, le Conseil départemental maintenant, propriétaire de ces installations avait décidé de le fermer. Nous trouvons cela dommage, nous aurions une vraie trame bleue à construire, y compris à partir de l'usine de traitement des eaux puisque c'est la même chose, c'est la même continuité hydraulique, donc c'est intéressant. C'est bien que l'on puisse vraiment travailler cette question parce que l'on évoque la biodiversité dans votre document, je pense que l'élément biodiversité reste très important.

Nous allons avoir des éléments de désaccord, notamment sur la gare du Bourget.

Vous dites que cela ne vous convenait pas ; je pense que nous n'avons pas la même approche, c'est clair. Je regrette que l'on ait laissé cette gare au territoire du Bourget, cela doit réjouir Vincent CAPO-CANELLAS, j'en suis heureux pour lui, mais je rappelle qu'à l'époque nous avons des réticences fortes de l'ADP, non pas de la SGP, mais de l'ADP pour accueillir cette gare sur le territoire en face, en sachant qu'il y avait bien sûr la gare sur le territoire du Blanc-Mesnil et une sortie pour les grands événements des salons sur le parvis de l'aéroport.

Nous concevions aussi cette arrivée de la gare comme un élément de régénération urbaine de la façade de la RN2 dont tout le monde nous dit, avec en face le premier aéroport d'affaire d'Europe, qu'elle n'est effectivement pas suffisamment qualifiée pour être à la hauteur des enjeux économiques de demain. Nous avons bien intégré cette dimension et c'est pour cela que nous avons choisi d'implanter la gare à l'angle de la rue des Martyrs de la Déportation afin de pouvoir commencer la régénération urbaine de cette façade de la RN2. C'est dommage.

Vous évoquez la destruction de pavillons. Rien n'était arrêté sur ce sujet-là. Nous avons une réflexion sur l'immeuble de la copropriété, avec dix familles à l'intérieur, qui suffisait à l'implantation de la gare, mais nous avons une réflexion plus approfondie...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas ce que j'ai vu sur les projets.

M. DIDIER MIGNOT :

Il n'y a aucun projet d'arrêté de toute façon.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Permettez-moi.

M. DIDIER MIGNOT :

Allez-y.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La Société du Grand Paris m'a mis sous le nez des schémas, des croquis que vous aviez validés ainsi que les maires de l'époque. Je suis d'accord avec vous, on ne peut pas dire : on va protéger le secteur pavillonnaire et pétarder le secteur pavillonnaire qui se trouve entre l'autoroute A1 et l'avenue du 8 mai 45. Parce que mettre la gare à cet endroit-là cela revenait à casser tout le pavillonnaire du coin. Il y avait trois pâtés de maisons – trois pâtés de maisons !

M. DIDIER MIGNOT :

Pas nécessairement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, si ! C'est ce qui était écrit.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, non !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je les ai gardés, on les fera circuler si vous le voulez, je ne veux pas vous mettre en difficulté...

M. DIDIER MIGNOT :

Vous ne mettez pas en difficulté. Pas pétardé, d'abord, nous n'avions rien pétardé du tout...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si, si, on aplatissait le secteur pavillonnaire. C'est ce qui était prévu.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, vous n'avez pas nécessairement regardé les projets de Roland Castro, alors.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Expliquez-moi comment vous mettez une gare d'une telle ampleur sans abîmer les pavillons. Ce n'est pas possible, il n'y a pas la place.

M. DIDIER MIGNOT :

Pourquoi parlez-vous d'une « telle ampleur » ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y avait même une tour de, je ne sais plus, huit étages, sur le devant...

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas huit étages.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, mais au-dessus de la gare, il y avait des bâtiments.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et pour mettre ces bâtiments, il faut bien enlever des pavillons.

M. DIDIER MIGNOT :

Pas nécessairement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah ! Pas nécessairement. Et où les mettez-vous ? C'est de la magie ! Il faut me le dire !

M. DIDIER MIGNOT :

Il y avait effectivement une frange qui bougeait, mais ce n'était pas le...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pour l'instant, on gardera les pavillons, la décision est acquise...

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, mais je pense que l'on prend du retard dans la régénération urbaine de la Nationale 2...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, non.

M. DIDIER MIGNOT :

... c'est tout ce que je dis, mais c'est un débat.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elle est engagée.

M. DIDIER MIGNOT :

Oui, elle a été engagée avec l'hôtel de tourisme d'affaire que nous avons construit, notamment, puisque c'était un élément aussi, une première pierre si je peux dire, de la régénération de la façade de la RN2.

Sur la gare Centre, comme on l'appelle, la gare Parc, c'est une bonne chose évidemment de conserver cette gare et de l'avoir. On peut regretter, mais là, ce n'est ni vous ni moi, l'absence de sortie dans la zone d'activité du Coudray...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est vrai.

M. DIDIER MIGNOT :

Et vous savez aussi que nous avons lutté pour cela et que malheureusement les choses ont été complexes, que c'était difficile à obtenir, même si cela a été un des éléments argumentaires forts pour obtenir la décision qui n'existait pas au départ d'avoir le métro à cet endroit de la ville. C'est un élément important.

Vous évoquiez les bâtiments bas. Bien sûr qu'il faut un équilibre économique à cette opération, donc il faut construire du logement parce que c'est ce qui intéresse de toute façon les promoteurs et, quels qu'ils soient, les aménageurs afin qu'économiquement leur projet tienne debout. C'est évidemment important, mais combien de logements prévoyez-vous sur cette zone ? Pas simplement l'hectare de la parcelle Langevin, mais sur ce projet que vous avez évoqué, combien de logements prévoyez-vous ? C'est une question, ce n'est peut-être pas encore arrêté complètement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, pas complètement, mais nous avons un ordre d'idée, ce doit être environ 250 logements. Pour l'instant.

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai conscience que je le suis déjà, mais peut-être...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais vous répondre.

M. DIDIER MIGNOT :

Il n'y a pas que des réponses, c'est aussi un avis que je donne. Sur la zone du Coudray, nous nous sommes interrogés aussi et beaucoup de cabinets d'études économiques nous ont alertés : elle a un positionnement idéal, c'est indéniable, le seul problème qu'elle connaît est sa proximité avec le site PSA. À l'époque, puisque nous nous sommes battus contre la fermeture de l'usine, mais maintenant les choses sont actées, nous ne savions pas encore quel allait être le devenir de ce site PSA, mais c'est vrai, la taille de notre zone est petite par rapport à ce qui pouvait se développer par ailleurs et en termes d'attractivité économique, en tout cas les cabinets d'études nous le disaient, c'était un peu limite. Tant mieux si on le fait, je me suis battu pour qu'il n'y ait pas de logements, parce que si vous avez vu tous les projets, vous avez vu qu'il y avait aussi un projet de logements le long de l'avenue Einstein qui encadraient le parc. Je me suis opposé à cela en disant que la vocation de ce territoire était du développement économique et qu'il était important pour préserver les emplois sur la ville, de conforter cette dimension d'activité économique.

La question aujourd'hui, je sais que vous ne pouvez pas y répondre, mais quand on voit les opérations d'intérêt national arriver, les OIN, notamment sur PSA...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, cela fait peur, c'est clair.

M. DIDIER MIGNOT :

... là, nous avons, je pense, à travailler intelligemment sur le devenir de cette zone d'activité dont le développement économique, par sa situation, est potentiellement extrêmement important, mais par contre, risque d'être profondément menacé par les aménagements de grande ampleur qui vont affecter notre territoire. Je ne parle même pas de la Molette et des OIN sur la Molette, mais près de 7 000 logements programmés avec la ZAC Mermoz. On ne peut pas régler tous ces éléments dans notre PLU et dans notre PADD aujourd'hui, mais il est important, je crois, de les porter en débat public, d'en informer la population afin que chacun et chacune puissent bien suivre l'avenir de sa ville.

Sur la question des hôtels dans le développement économique : c'est pour cela que nous en projetions un à Spirit, en bord de RN2, et c'est vrai qu'avec le pôle hôtelier de Campanile, Formule 1, Kyriad, etc., comme ce territoire manque de places d'hôtels, nous avons effectivement aussi l'idée – que je partage, je vous rejoins sur ce sujet – de créer des places d'hôtellerie dans ce secteur, ce qui nous permettrait, en plus, de toucher la taxe de séjour ce qui serait bien pour les finances locales.

J'en termine là, j'aurais sans doute bien d'autres choses à dire, mais je pense qu'il était important que l'on puisse avoir cet échange.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Toucher la taxe de séjour à supposer que les clients des hôtels ne se fassent pas attaquer, parce qu'en ce moment, c'est l'attaque de la diligence sur Descartes ! C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai écrit au préfet en lui demandant de bien vouloir nous aider à mettre en place 33 caméras sur cette zone-là, c'est-à-dire de couvrir l'avenue du 8 mai 45 et l'avenue Descartes parce que c'est l'attaque de la diligence : les gens qui séjournent dans les hôtels Kyriad, Campanile sur le rond-point Pablo Neruda et vont vers les zones d'exposition sur l'aéroport du Bourget se font attaquer allègrement, au point où les centrales de réservations recommandent aux tours opérateurs chinois d'éviter la ville du Blanc-Mesnil qui est plus connue que Paris, je crois, dans certains coins de la Chine.

Nous nous battons là-dessus, nous allons mettre en place les caméras le plus vite possible.

Mme BUFFET, ensuite je vais répondre aux questions que M. MIGNOT m'a posées.

MME MARIE-GEORGES BUFFET :

D'abord une remarque sur les opérations d'intérêt national, notamment qui nous concernent puisqu'il y a le projet de 7 000 logements autour du Bourget, de 24 000 pour enfermer le parc Georges Valbon. Je signale qu'il y a besoin d'affirmer que les élus locaux doivent pouvoir être en maîtrise de leur urbanisme et nous aurons l'occasion de le faire puisqu'il y aura une mobilisation le 10 mai autour du parc Georges Valbon afin de dire que ce sont aux élus bâtisseurs de décider de l'avenir de leur ville.

Ma question porte sur Air Liquide puisque vous avez fait allusion à cette entreprise. Air Liquide est un des fleurons de notre industrie, la haute technologie. Je sais que la direction du groupe a fait des achats fonciers extrêmement importants à l'étranger, donc des projets de délocalisation d'une partie de la production ne sont pas éloignés. Comment assure-t-on le maintien de la production et des emplois d'Air Liquide, les emplois industriels, dans cette zone ? Qu'on ne les laisse pas partir dans une délocalisation qui, une fois encore, affaiblirait le potentiel industriel de notre pays.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur ce dernier point, Madame, j'ai rencontré les gens d'Air Liquide qui sont des gens de grande qualité, j'ai trouvé, à l'écoute, des gens bien élevés, soucieux de préserver l'emploi. Ils n'ont pas été fermés parce qu'ils considèrent qu'il faut écouter le Maire, ce qui est toujours une bonne idée ; ils n'ont pas été fermés. Si l'on obtient le déplacement d'Air Liquide de la commune du Blanc-Mesnil, je pense qu'ils n'iraient pas très loin d'ici parce qu'ils considèrent qu'il faut être au plus près des foyers et des entreprises que l'on doit approvisionner.

Ils n'ont pas en tête de délocaliser s'ils quittent le territoire du Blanc-Mesnil.

Sur le premier point que vous avez abordé, merci de le dire, effectivement il faut laisser aux maires et notamment aux maires bâtisseurs qui ont envie de redessiner leur ville, la capacité de maîtriser l'urbanisme. C'est pour cette raison – et je salue votre initiative du 10 mai, j'ai moi-même adhéré dès le début à l'association des « maires en colère, j'aime ma ville, touche pas à mon maire », et je pense que tous les élus, quelle que soit la sensibilité, seront les bienvenus dans ce collectif qui se bat contre les projets du Grand Paris et de Paris Métropole qui rêvent de nous enlever la maîtrise de l'urbanisme et du logement.

Quant aux 7 000 logements, rien que sur les Tilleuls, nous en ajoutons déjà 2 200, nous sommes dans le cadre de ce que demande l'État, sauf que nous allons en profiter pour rééquilibrer l'habitat dans le quartier des Tilleuls et créer là où c'est possible, c'est-à-dire au quartier Eiffel, également un certain nombre de logements. Nous sommes dans le cadre, simplement je pense que cela doit se faire dans le cadre d'une urbanisation maîtrisée et il faut éviter de trop densifier. Je serai vigilant sur ces points, la qualité de vie. Il ne faut pas que nous nous retrouvions dans la situation des années 50, 60 – si c'est cela que Paris Métropole nous propose, je me battrais jusqu'au bout de mes forces –, et ne pas recréer les mêmes erreurs qui créent le mal-être de certains quartiers aujourd'hui. Je serai vraiment vigilant sur ce point.

Pour les questions posées par M. MIGNOT, je ferai tout de même un commentaire en préambule.

Vous nous dites : sur les grandes lignes, c'est vrai qu'on peut s'entendre, on peut s'accorder là-dessus, même s'il y a des points sur lesquels on ne sera pas d'accord. Mais tout de même, vous avez eu un mandat de six ans pour faire ce pour quoi vous êtes d'accord aujourd'hui et que nous allons faire. Nous n'avons pas attendu, dès la première année, dès notre arrivée, nous avons travaillé sur un nouveau PLU de manière à faire les choses le plus vite possible. Vous nous dites : je n'ai pas eu le temps de le faire. Mais vous n'avez pas commencé dès votre arrivée à travailler sur ces questions-là. C'est ce qui nous permet aujourd'hui d'être en situation de voter ce PLU à la fin de l'année et d'anticiper...

M. DIDIER MIGNOT : (*Intervention inaudible.*)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

... probablement sur quelques actions que Paris Métropole pourrait nous réserver.

M. DIDIER MIGNOT :

J'entends ce vous dites et vous nous rétorquez cet argument à chaque fois. Il y a un élément majeur qui est survenu durant le mandat précédent qui est le Grand Paris et le métro. Qu'est-ce qui nous amène à modifier et réviser le PLU ? C'est essentiellement cette donnée majeure.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas essentiellement, c'est aussi cette donnée-là, mais nous l'aurions fait de toute façon.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr qu'il le fallait, un PLU qui n'était pas si vieux que cela d'ailleurs...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, mais qui ne permettait pas d'exprimer notre vision de ce que pourrait être la ville de Blanc-Mesnil.

M. DIDIER MIGNOT :

J'entends bien, mais vous me dites : pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ? D'abord, nous l'avons engagé, vous le savez comme moi, la première démarche de révision du PLU, c'est 2011.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

À la fin de votre mandat ; décembre 2013.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, c'est la modification du PLU, mais la procédure de révision du PLU tel que vous le faites aujourd'hui, c'est 2011. Vous étiez membre du Conseil Municipal, vous le savez. C'était 2011 et vous savez très bien pourquoi cette procédure a été interrompue : parce qu'est revenu le périmètre de la gare du triage qui a posé tout de même un problème important et nous a obligé à suspendre cette révision du PLU. Vous connaissez cette histoire par cœur, ne me dites pas que je m'y suis pris au dernier moment. Nous avons engendré cette révision du PLU en 2011, tout le monde peut en attester aujourd'hui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je retire « au dernier moment ». Vous avez mis trois ans avant de vous y mettre, nous nous y sommes mis dès notre arrivée. Ce n'est pas grave, nous allons le faire.

M. DIDIER MIGNOT :

Le PLU, le Grand Paris, la déclaration de M. SARKOZY à la Cité de l'Architecture, c'est, je crois, fin 2009.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je réponds à quelques questions que vous m'avez posées.

Sur la question de l'arrêté du préfet, cette question du périmètre : un courrier du directeur départemental de l'environnement répondait à un courrier du préfet qui a précisé les choses et les conditions de l'annulation de l'arrêté du 6 mars. Voilà les choses. Ensuite, je me suis nourri de différentes discussions avec le préfet, en tête à tête ou en compagnie des maires des villes concernées, Drancy et Le Bourget afin d'avoir la conviction – d'ailleurs le préfet l'a dit – que l'on peut s'engager vers cette modification du PLU sans connaître de souci.

M. DIDIER MIGNOT :

Il n'y a donc pas d'obtention de la levée du périmètre de sécurité.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le courrier du directeur départemental est clair.

M. DIDIER MIGNOT :

Pourrait-on avoir ce courrier ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il répond clairement et il engage.

M. DIDIER MIGNOT :

Pourrait-on avoir ce courrier ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous l'aurez, oui, bien sûr.

L'autre point, la zone UG : oui, nous allons agrandir la zone UG, bien sûr, parce que je veux envoyer un message clair à la population du Blanc-Mesnil : il y a à la fois une préservation du pavillonnaire existant, il n'y aura plus, je le répète, d'immeubles dans la zone pavillonnaire parce que vous avez beau me dire que vous avez rectifié à la baisse, n'empêche, allez expliquer cela aux habitants de la rue Maurice Berteaux et de la rue de la Concorde, eux ne sont pas très contents d'avoir des immeubles tous les deux pavillons ! C'est sous votre mandat que cela a été rendu possible. Cela ne sera plus possible dès que nous aurons voté le PLU et nous allons nous efforcer de bloquer en attendant que le PLU soit voté.

M. DIDIER MIGNOT :

Sur la base d'un PLU qui existait depuis des années et que vous avez voté.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et que vous n'avez pas modifié.

M. DIDIER MIGNOT :

Que vous avez voté, vous avez voté pour.

(Intervention inaudible.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Demandez à M. BOUSSAGUET.

M. DIDIER MIGNOT :

Je veux dire que ce PLU a fait tout un temps l'unanimité ou alors des abstentions. C'est pour cela que je vous pose la question de la zone, c'est tout.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, soyez honnête. Vous aviez prévu que la zone pavillonnaire qui va au-delà de l'avenue de la République jusqu'au marché ne soit plus une zone pavillonnaire. Vous aviez modifié les termes, c'est pour cela que c'était possible. Cela ne sera plus possible. Là encore, nous avons un point divergent, mais ce n'est pas grave, c'est bien de s'en expliquer. Pour nous, cette zone restera pavillonnaire. C'est ce que je veux dire.

M. DIDIER MIGNOT :

Elle le restera, mais elle ne l'était pas, c'est ce que je veux dire. Elle ne l'était pas puisque nous ne sommes pas en zone UG, là. La preuve, des immeubles de quatre étages peuvent être construits, ce ne sera plus possible. C'est ce que je veux vous dire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord, le message est clair.

M. DIDIER MIGNOT :

Pour être tout à fait honnête, puisque vous parlez d'honnêteté, reconnaissez que ce territoire, les rues que vous évoquez, n'était pas en zone UG et que ces PLU avaient été adoptés par tous. C'est tout ce que je dis, c'est vérifiable.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne suis pas de cet avis et ma majorité ne l'est pas non plus. C'est sur la base de ce programme que nous avons été élus, donc nous respecterons le programme.

Outre le fait de modifier ce PLU pour protéger la zone pavillonnaire, je disais, et pour terminer sur ce point, nous créerons des zones UG et des zones pavillonnaires avec des cités pavillonnaires de bonne qualité dans différents points de la ville afin d'indiquer là encore une tendance et une volonté de préserver les petits jardins et la partie pavillonnaire et la qualité de vie liée au fait d'avoir un pavillon, d'habiter en famille en pavillon avec un petit jardin à un quart d'heure de Châtelet. Ce n'est pas la tendance actuelle, ce n'est pas grave d'être un peu à contre-courant. Quand j'observe ce qui se passe dans les villes alentour, nous ne sommes pas trop sur cette trame-là, mais ce n'est pas grave, nous allons le faire ainsi.

Epareca : l'étude a été lancée, elle est même revenue. Epareca s'était senti mandaté pour faire l'étude et pour construire derrière. Nous leur avons expliqué que ce n'étaient pas eux qui allaient construire. Par contre, ils ont mené une étude concernant à la fois la qualité de l'offre commerciale et quels types de commerces il faudrait réintroduire ou pas dans cette zone-là ; ils ont le savoir-faire, c'est très bien. Par ailleurs, ils ont mené une étude juridique, ils ont approché tous les commerçants propriétaires ou les gens qui géraient le fonds de commerce, donc les locataires, afin de voir s'ils seraient plutôt fans ou pas ou moyennement pour rejoindre le nouveau bâtiment et cette petite place à l'italienne où nous allons regrouper les nouveaux commerces avec le parking en rez-de-chaussée.

A ma grande surprise et à leur grande surprise, nous n'avons pas trop de résistance, les commerçants dans la grande majorité – je crois qu'il y en a un qui hésite – nous disent : on est intéressé, on aimerait bien être replacé ; des commerçants nous font même des appels du pied, qui ne

sont pas sur la zone aujourd'hui, mais qui aimeraient bien l'intégrer, je pense à un coiffeur notamment. Donc nous allons être en situation, je crois, d'améliorer la qualité de l'offre et de faire revivre ces petits commerces. Les commerçants du marché en bénéficieront aussi et on nous dit que le panier de la ménagère est plutôt d'une bonne moyenne dans ce quartier sud ; si nous avons des commerces attractifs, il y a de quoi faire en sorte que les gens fassent leurs courses dans leur quartier plutôt que d'aller les faire sur la ville de Drancy ou sur la ville d'Aulnay. Voilà l'objectif : si l'on pouvait faire en sorte que les Blanc-Mesnilois réussissent à faire vivre eux-mêmes les commerces de proximité, ce serait très bien.

Le Bourget, je crois que nous y avons répondu dans le fil de la discussion, ainsi que la zone pavillonnaire.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je suis désolé, cela risque d'être un petit peu brouillon parce que j'ai mis mes questions comme ça, j'ai soigneusement écouté les explications que vous avez données, je n'ai pas voulu vous interrompre.

J'aurais bien aimé - mais c'est un problème de démocratie, nous allons vous en reparler – que nous puissions avoir ces documents avant parce qu'il y a des questions qui ne vont peut-être pas intéresser tout le public, mais nous n'avons pas l'occasion de les poser à un autre moment. Vous avez souhaité que ce soit des questions posées en Conseil Municipal, je vais le faire, mais si nous avions eu des commissions préparatoires ou par exemple, si l'on nous avait informés qu'il y avait un Conseil Municipal, j'ai découvert tout ce dossier dimanche.

(Intervention hors micro.)

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Mais non !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais si ! Dans les règles, en tout cas !

M. DIDIER MIGNOT :

C'étaient les vacances scolaires, les gens sont rentrés dimanche.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Au dernier Conseil Municipal...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si vous êtes constamment en vacances, effectivement cela allonge les délais ! Moi, j'étais présent. Cela dit, blague à part, il faut avoir conscience que réviser le PLU sous un délai aussi bref

amène un certain nombre de contraintes, donc effectivement, on bouscule un peu les délais, mais c'est pour être prêts avant la fin de l'année et faire en sorte que Paris Métropole ne nous empêche pas de réaliser un certain nombre de choses. C'est comme cela qu'il faut le voir. Il faut assumer les contraintes, assumons-les ensemble.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Encore une fois, vous avez des réflexions désagréables. Qu'est-ce que cela veut dire vous êtes constamment en vacances ? Est-ce une attaque contre les enseignants ?

(Rires)

Je ne rigole pas, répondez à ma question !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y, posez votre question.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Donc, il y a un problème de démocratie. Au dernier Conseil Municipal, quand nous nous sommes quittés, vous ne nous avez pas annoncé ce Conseil. Si nous avions été au courant de ce Conseil, j'aurais pu faire suivre mon courrier, avoir les documents et les regarder. Là, je les découvre et je m'en excuse à l'avance, cela risque d'être un petit peu brouillon.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas grave, allons-y.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Cela aurait été mieux, je préfère faire les choses mieux.

En ce qui concerne la rue Pierre et Marie Curie, avez-vous prévu d'en faire une rue piétonne ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui. Peut-être pas à longueur de semaine, mais au moins les week-ends, au moment où l'activité bat son plein. Piétonne ou semi-piétonne.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Parce que c'est déjà piéton le dimanche matin.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela peut être le samedi aussi en plus.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ce n'est pas ce que j'appelle une rue piétonne. Une rue piétonne est une rue piétonne.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elle ne sera pas piétonne 24h/24, 7j/7, si c'est la question. Ce n'est pas possible.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

D'accord, mais si vous parlez juste des jours de marché, là aussi, ce n'est pas...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN, je viens de vous dire... le samedi, il n'y a pas de marché sur Pierre et Marie Curie.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

On rajoute un marché le samedi, c'est cela ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous verrons bien. Attendez, nous en sommes au stade... vous me demandez de précisions, nous ne savons pas encore... attendez, laissez-nous mener une réflexion sur cette partie-là ! Nous savons que nous allons y faire, en façade de rue, des bâtiments de bonne qualité, pas trop hauts, et que nous allons réintroduire des commerces de bouche au rez-de-chaussée. Nous allons, là encore, faire en sorte d'améliorer cette rue, y mettre des petits bancs, des espaces, des places, un jet d'eau, une fontaine. Après, nous verrons bien, il faut parler aussi avec les commerçants qui ont leur mot à dire sur la question, et les riverains. Et cela pose la question du détournement de la circulation si on la rend piétonne. Il faut aussi voir tout cela. Et pourquoi ne pas rendre piétonnier aussi la partie Henri Barbusse qui va de la limite de Drancy, à un certain moment, certains jours ou à certaines heures, jusqu'à la Poste ? Pourquoi pas ? Nous verrons, nous n'y sommes pas encore.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Il y a un problème de bus, là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, c'est pour cela, il y a un problème de circulation.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Qu'il n'y a pas dans la rue Pierre et Marie Curie.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, c'est pour cela qu'il faut parler de tout cela, il faut regarder, il faut y réfléchir. Nous n'avons pas toutes les réponses à ce stade, nous sommes au PADD.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Mais il y a, par exemple, des possibilités comme prolonger le mail Debre Berhan en piéton. C'est une possibilité que je ne vois pas apparaître, là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est possible aussi. Nous n'y avons pas encore réfléchi.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Qui ferait une ouverture de l'Hôtel de Ville jusqu'à...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, c'est une possibilité. Par contre, nous avons réfléchi à réintroduire des parkings dans ce centre-ville parce que l'on en a vraiment besoin et notamment sur...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Sous quelle forme ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comment, sous quelle forme ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Parkings en étages, parkings...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, en rez-de-chaussée, je ne sais pas comment vous dites, mais là encore, paysager, avec des arbres et de la pelouse et avec des lumières, des belles pierres. Nous sommes en train de travailler sur un parking sur les terrains de l'avenue de la Paix, peu avant le feu de la clinique sur la gauche où il avait été prévu à une époque, avant que le préfet ne fasse son arrêté, de construire des immeubles. C'est ce que vous aviez prévu dans la précédente mandature.

Puisque la ville est à nouveau propriétaire des terrains, nous avons décidé, avec l'accord des riverains à qui nous allons proposer un projet de parking en surface, de faire un parking afin que les personnes qui vont faire leurs courses ou rendre visite à des proches puissent stationner dans ce quartier, ou même pour les gens du quartier parce que ce quartier est passablement embouteillé et on a du mal à se garer.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

L'arc vert que je vois sur le schéma, concrètement, qu'est-ce que ce sera ? Je n'ai pas bien compris.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons considérablement améliorer, élargir le mail Jacques Decour, donc à l'extrême sud de la ville et vous avez dû apprécier le fait que l'angle avec l'avenue de Surcouf devienne un square. D'ailleurs nous avons revu un peu le terre-plein central, il y a des palmiers, des lumières ; les gens et les riverains ont apprécié cette entrée de ville.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ce n'est pas nouveau, cela.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur l'avenue de Surcouf, en arrivant de Bondy.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ce n'est pas nouveau ! Les palmiers, je les ai vus il y a un moment déjà.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, il y a un mois et demi, deux mois, mais par contre, le square est en cours.

Pour répondre à votre question, on part du mail Jacques Decour à travers...

(Intervention hors micro.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons un projet pour améliorer cet espace vert entre les quatre tours, ce terre-plein central que nous allons améliorer, élargir, rendre plus vert. La continuité se fait sur le square qui est une des belles parties de la ville. Nous aimerions bien mordre un petit peu sur l'emprise de la SNCF afin de faire une coulée verte qui remonterait jusqu'à la gare. C'est un projet à 20 ans, on peut avoir quelques ambitions, même si ce n'est pas pour tout de suite.

Nous allons négocier avec la SNCF et Réseau ferré de France pour voir si nous ne pouvons pas mordre un petit peu sur cette emprise qui à certains endroits ne sert pas à grand-chose, afin de faire une coulée verte et la continuité irait rattraper, via la gare, le bout du parc qui serait doublé en venant prendre la totalité de la nouvelle Cité des Tilleuls, rénovée, agrandie, améliorée et repaysagée.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Entre la gare et le parc, qu'y a-t-il ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est difficile entre la gare et le parc, il y a quelques centaines de mètres, c'est assez court ; par contre, quand je dis la gare, c'est la gare élargie à Sémard que nous allons aussi retravailler, notamment le terre-plein central, l'espace où se trouve le parking aujourd'hui, il y aura un parking peut-être en sous-sol.

Tout cela, ce sont des grandes lignes, nous n'allons pas vous dire précisément, au chiffre près... on ne va pas compter les brins d'herbe non plus à ce stade !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

(Intervention inaudible.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une fois que vous aurez embrassé la Cité Vacher, vous êtes pratiquement à l'autre bout de la ville. Vous avez Descartes, nous espérons aussi couvrir l'autoroute A1, c'est aussi un projet, sur la partie...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Quand on sort jusqu'au parc urbain, je comprends bien. Ensuite, la Cité des Tilleuls, c'est...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bournonville, les Tilleuls jusqu'à Vacher inclus.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Et après, qu'est-ce que c'est ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Après, on est quasiment en limite de la ville. Vous avez l'espace vert Descartes de l'autre côté de l'autoroute A1 et vous avez une partie en allant vers le nord, mais on peut considérer que l'on est en limite – on ne va pas jouer sur les mots – du Blanc-Mesnil et du Bourget, déjà quasiment à cet endroit-là, mais nous avons l'intention également de faire un mail. Vous aviez prévu d'ailleurs, il y avait un projet de retournement de l'école Rose Blanc, d'en faire un groupe scolaire. Là aussi, nous avons l'intention de faire un mail arboré qui permettrait d'arriver jusqu'à l'école à pied, de lâcher la main des enfants sur cet espace-là.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

(Intervention hors micro.) La flèche de l'arc vert, je ne vois pas à quoi cela correspond. Là, on est sorti de la Cité Vacher, on est quasiment à la hauteur du Centre Leclerc.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, mais le Centre Leclerc va être paysagé aussi, enfin, autour du Centre Leclerc ; c'est pareil, c'est vert, c'est bleu. La flèche est une intention, ce n'est pas au millimètre près.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

L'autre flèche droite.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Laquelle ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

(Hors micro.) Celle qui est droite, vers le pôle...

UN INTERVENANT :

C'est la coulée verte.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La coulée départementale ? La coulée verte du parc du Sausset ?

M. DIDIER MIGNOT :

La flèche ondulée est la flèche départementale qui relie Valbon au Sausset, c'est un schéma d'intention qui existe depuis longtemps : relier les parcs urbains entre eux ou les pistes cyclables.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je parle de la flèche.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

De quelle flèche parlez-vous ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

(Intervention hors micro inaudible.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord, je vois. Cela veut dire que le projet est entre la partie Eiffel, ce que l'on appelle aujourd'hui les entrepôts Bardini, le petit bout d'Air Liquide de ce côté de l'avenue Charles Floquet, Octogone, en face, il y a également le terrain HP qui se libère puisque HP se...

(Intervention inaudible.)

Il s'en va, il se restructure et il n'y a pas de sens à garder cette entité-là pour des stockages de données essentiellement, donc, ils vont stocker ailleurs et sur cette partie-là, qui est proche des pavillons puisque de l'autre côté d'Aristide Briand, ce sont des pavillons, je serais assez fan de faire une résidence pavillonnaire qui s'intégrerait bien. Pour rejoindre cette partie au sud de Charles Floquet, la partie au nord de Charles Floquet, la partie HP et derrière les Tilleuls, via – nous sommes dans votre quartier d'ailleurs – Alizard, on peut rejoindre la partie verte des Tilleuls et j'imagine bien une sente entre le terrain HP et une sente arborée, verte qui irait rejoindre le bord du Leclerc, aujourd'hui Entrepôt Créa, qui relierait la partie Bardini, la nouvelle partie, ce nouveau quartier Eiffel.

Cela a un sens de prolonger un petit peu la flèche verte pour aller chercher au-delà des Tilleuls en passant par Alizard, de permettre de relier le bout des Tilleuls à la partie Bardini. C'était cela le sens de la flèche.

M. DIDIER MIGNOT :

Un petit commentaire parce que le débat me fait réagir. Les liaisons piétonnes à créer, j'entends bien le schéma d'intention. Justement, dans les intentions, nous avons évoqué à l'époque, pour relier la gare – c'était un sujet compliqué parce que cela touchait au tissu pavillonnaire – ce sont les sentes piétonnes qui existent d'ores et déjà aujourd'hui et qui traversent les rues Gorki, Giraud, Kahn, etc.

Je pense qu'il ne serait pas inutile, si l'on peut amender ce PADD, sans avoir la solution, nous sommes bien d'accord, tout de même de les inscrire comme un schéma d'intention afin que l'on puisse relier de manière piétonne la station de métro qui se trouve avenue de la Division Leclerc. C'est quelque chose qui existait, je ne le vois plus ; je n'y pensais pas, mais c'est vrai que dans les schémas d'intention, je dirais que cela ne mange pas de pain – pardonnez-moi cette expression – de les réinscrire, ce qui permet tout de même peut-être plus tard, au rythme très long de l'aménagement urbain parce que sans doute il faut toucher à des pavillons et cela nécessite... je suis bien d'accord sur le temps long, mais il n'est pas inutile peut-être de les inscrire dans les schémas d'intention dès maintenant. C'est peut-être un amendement que je formule qui n'est pas...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Dans un schéma à 20 ans. Cela dit, effectivement vous l'avez remarqué, vous n'allez pas aujourd'hui jusqu'au bout, c'est-à-dire que vous allez de Victor Hugo jusqu'à Joseph Darriet, mais vous n'allez pas au-delà.

(Intervention inaudible.)

Et puis ce n'est pas droit et c'est aujourd'hui un petit peu périlleux comme certains soirs la nuit... enfin, il faut y regarder de plus près. Nous n'excluons rien, effectivement.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais il ne serait peut-être pas inintéressant de les réinscrire dans le schéma d'intention en sachant – et nous ne vous ferons pas le procès de cela – que c'est effectivement un sujet très compliqué et qui de toute façon va être très long à réaliser, mais c'est important, je pense, de les inscrire en schéma d'intention.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je pense que globalement cela va être très compliqué à gérer au niveau de la circulation, l'arrivée de la gare au sud du parc urbain, et je l'avais dit dans les discussions préalables à l'époque, j'étais à votre place : on n'a pas de stationnement.

M. DIDIER MIGNOT :

Il n'en faut pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous dites qu'il n'en faut pas. Si, il en faut parce que les gens...

M. DIDIER MIGNOT :

Non.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais si ; on a beau mettre des parcs à vélo, vous avez des gens qui n'ont pas envie et même s'ils y vont en bus, il va falloir multiplier les bus qui à cet endroit-là vont avoir du mal à se croiser. Cela va être compliqué. Il va bien falloir gérer, mais cela va être compliqué de gérer l'arrivée de la gare à cet endroit-là. Vous verrez.

M. SOUBEN, nous continuons ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Sur le fait de relier les parcs, nous n'avions pas prévu cela. Là, c'est relié deux par deux. Nous, l'idée était de relier tous les parcs de la Seine-Saint-Denis, de faire un grand arc vert et nous avons intégré les terrains et les bassins dont parlait tout à l'heure Didier MIGNOT, qui appartiennent au Conseil Général avec un franchissement de l'autoroute A1 parce que c'est un lieu à haute valeur pour la biodiversité, ceux dont vous avez parlé sur...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On prévoit le franchissement, M. SOUBEN. Parce que nous l'avons envisagé, nous, au-delà de ce qui était Auchan, ce qu'est devenu Leclerc Express maintenant, de côté-ci pour relier cette zone à la partie nord de la ville. Vous ne parlez pas de cela ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Non, c'est un peu plus loin. Entre l'hôtel Mercure, il y a un accès sur l'autoroute A1 qui relierait cet endroit arboré avec des plans d'eau, qui pourrait relier les jardins familiaux et le parc urbain de l'autre côté. C'est juste en ligne droite ; et là, je ne le vois pas dans les franchissements. Il y a des flèches qui prévoient d'améliorer les franchissements, mais je ne vois pas comment améliorer les franchissements si ce n'est en décorant un peu ou en mettant un peu de peinture. Tous les franchissements que je vois là existent déjà, les franchissements de l'A1, mais pas seulement, ceux de l'A3 aussi – c'est un souterrain si je me rappelle bien.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le franchissement de l'A3, je ne vois pas comment vous faites !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Il y a marqué : améliorer les franchissements. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Clairement, la partie franchissement de l'autoroute A1...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Les trois que je vois là sont les trois ponts, Guynemer...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

... complètement au nord. Complètement au nord, il y a un projet de franchissement de l'A1 à la hauteur du triangle que d'ailleurs nous allons vous proposer de vendre à Vilogia ce soir, la partie Auchan qui est devenue aujourd'hui Leclerc Express.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Et c'est le seul endroit où il n'y a pas marqué « améliorer le franchissement. » Partout il y a marqué : « améliorer le franchissement », ce sont des ponts qui existent déjà et le pont qui passe par-dessus l'A1 à la hauteur d'Auchan il n'y a pas marqué d'« amélioration du franchissement. »

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous regarderons, mais l'intention est celle que je viens de vous donner.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

D'accord. Ce dont je vous parlais, c'était plus haut encore.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, mais cela ne dépend pas uniquement de la ville du Blanc-Mesnil. Nous avons travaillé sur la partie Blanc-Mesnil. Au moment où nous nous mettons en place, nous ne savons pas si le Conseil Général va changer ou pas, au moment où nous commençons à rédiger, à réfléchir, nous avons raisonné Blanc-Mesnil, nous n'avons pas raisonné département.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Là, je ne vous parle que Blanc-Mesnil. La flèche dont je vous parle serait à la hauteur du circuit bleu que nous voyons dans le haut du schéma, en haut. On part de l'angle du parc urbain vert et on va en biais vers le nord-ouest...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous franchissez Descartes.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Non, plus haut. Mais ce ne serait pas un franchissement véhicules, ce serait un franchissement circulation douce.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais l'avenue Descartes, il faut la franchir tout de même, il y a de la circulation. Vous êtes bien obligé, du parc urbain, de franchir l'avenue Descartes à un moment donné.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Oui, et c'est bien Blanc-Mesnilois, nous sommes bien d'accord ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, mais c'est dangereux.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Et de l'autre côté, là où il est marqué Parinor, je ne vois pas apparaître les jardins familiaux qui me semblent être un élément important de cet arc vert.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui seront préservés, bien sûr.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Cela n'apparaît pas sur le schéma.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons les rajouter, merci de nous le dire.

M. JAMES JULIE :

(Hors micro.) C'est ce qui est existant, cela n'a pas lieu de figurer là-dessus.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si nous sommes compris, effectivement, il faut regarder, mais évidemment ces jardins ouvriers vont rester. Bien sûr. Que dis-tu James ?

M. JAMES JULIE :

Ce sont des projections, tout ce qui est existant n'a pas lieu à figurer dessus.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Par exemple, si l'on prend au nord de ce rectangle vert, il manque des morceaux du parc urbain. Je ne vois pas sur le schéma le morceau entre la rue Veuve Bouquin, la N2 et le collège Mandela.

M. JAMES JULIE :

Parce qu'il existe.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il existe pourtant. Nous n'allons pas toucher à l'existant.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je ne le vois pas dans ce qu'il me semble être l'aménagement paysager, je ne le vois pas ici. Il aurait été bien que nous ayons tous le même schéma.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons le résumer. Ce qui est vert actuellement, nous n'y touchons pas. Nous avons parfois été obligés de supprimer certains arbres malades, mais nous allons les replanter.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Pas que. Je vous ai dit que j'avais des photos à vous fournir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Laissez-nous le temps, laissez-nous le temps. Nous allons reboiser, non seulement il ne manquera pas d'arbres, mais vous le verrez, il y en aura beaucoup en plus et nous allons replanter des arbres en bordure de route également.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Replanter, cela veut dire que vous allez en supprimer, M. le Maire, je vous l'ai déjà dit.

(Protestations.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN, si nous pouvions accélérer, là, franchement, cela s'appelle pinailler, cela devient désagréable.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Replanter, cela veut dire que vous en enlevez pour replanter.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons enlever certains qui sont malades, nous allons replanter, nous allons en ajouter d'autres. C'est comme cela, vous allez y gagner, il y en aura plein, vous allez voir !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ce n'est pas en nombre le problème. Nous avons une Charte de l'Arbre à Blanc-Mesnil que vous avez voté.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous ne m'avez pas dit que le petit square de l'avenue de Surcouf était une bonne idée. Dites-le !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Si, je vous l'ai dit.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Très bien, merci, voilà un bon point ! Merci, M. SOUBEN.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Quand vous me l'avez fait remarquer, j'ai dit oui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'aurais préféré que ce soit spontané, que cela vienne de votre part.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

C'est ce que j'ai fait.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci, allez-y alors, continuez.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Nous avons une Charte de l'Arbre à Blanc-Mesnil, je souhaiterais qu'on la respecte. Vous avez voté cette charte, elle a été votée à l'unanimité, il me paraît souhaitable qu'elle soit respectée. Pour le moment, elle ne l'est pas, donc je ne pinaille pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il faut juger sur la durée. Nous sommes obligés d'enlever certains arbres, parce qu'ils sont malades, M. SOUBEN, nous sommes bien obligés de le faire...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ceux qui sont malades, je suis d'accord.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

... sinon ils vont contaminer les autres.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

J'ai des photos pour vous montrer que certains arbres ont été coupés alors qu'ils n'étaient pas malades.

Je peux continuer ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y, oui.

(Réactions dans la salle.)

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Pour ceux qui n'ont pas bien compris, relisez la Charte de l'Arbre, vous le verrez, tout est expliqué dedans. Je veux bien vous la lire ici, mais vous allez dire encore que je...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, surtout pas ! On ne va jamais s'en sortir ! Allez-y, continuez.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je continue. Sur le fait de relier les parcs, on a une flèche qui zigzague vers le haut et une autre horizontale. Que signifie exactement celle-là ? Les continuités écologiques à grande échelle.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Laquelle ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Celle gare de Drancy vers le parc de Sevran.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

La société Synthèse a repris des schémas départementaux. Les deux flèches en zigzag ne nous appartiennent pas, ce sont des schémas départementaux. Où voulez-vous en venir ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je vous pose des questions, je découvre un schéma, je vous demande des renseignements dessus.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous le faites exprès, je ne sais pas, mais je ne comprends pas où vous voulez en venir.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je ne peux pas poser de questions ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous pouvez poser des questions, mais posez-nous des questions sensées...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Si vous ne savez pas répondre, dites que vous ne savez pas répondre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous parlons du PLU ! Je vous dis que ce sont des schémas départementaux, les flèches brisées. Ce n'est pas moi qui les ai inventées. Cela va vers le parc de Sevran et n'a rien à voir avec notre PLU, nous l'avons intégré parce que...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Concrètement, sur la ville de Blanc-Mesnil, qu'est-ce que cela veut dire ?

(Réactions dans la salle.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va s'arrêter là.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Pourquoi s'arrêterait-on ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On va s'arrêter là ! Parce que c'est insupportable !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je pose une vraie question, M. le Maire. Vous nous présentez un schéma...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous dis que nous avons repris sur ces deux flèches brisées le schéma départemental, nous avons appliqué une intention départementale. Elle est là, nous l'indiquons.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Donc je demande au maire du Blanc-Mesnil : qu'est-ce que cela veut dire sur la commune de Blanc-Mesnil ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela ne veut rien dire de plus qu'hier. Qu'est-ce que cela voulait dire hier quand vous étiez maire adjoint à l'environnement ? Cela veut dire la même chose aujourd'hui. Pas plus, pas moins. C'est tout. Cela ne veut rien dire de plus.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

D'accord. Mais vous ne savez pas répondre à ma question ; dites-le franchement !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous ne savez peut-être pas les poser non plus, les questions ! Il faudrait peut-être que nous avancions un peu parce que là, vous êtes hors sujet. Allez-y, avancez.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Non, je pose des questions toujours sur le...

(Réactions dans la salle.)

Sur les grands axes présentant un potentiel de requalification, je les ai bien identifiés : il y avait une zone 30 sur l'ensemble de la commune de Blanc-Mesnil à part sur ces axes-là. La conservons-nous ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Que signifie, donc : « au profit des modes doux » sur les grands axes ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je n'ai pas le document en tête, mais j'imagine que la réponse est que nous allons, chaque fois que cela est possible, essayer de réduire la vitesse, y compris sur certains grands axes en retravaillant la voirie : en faisant des resserrements, des chicanes, en habillant les rues. Cela va vous faire plaisir, c'est du vert que nous mettons à chaque fois.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

C'est cela : concrètement, qu'est-ce ?

J'ai vu dans le document, mais rapidement, que sur la rue Aristide Briand, par exemple, il était prévu de mettre des espaces verts, est-ce cela ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

De réduire la vitesse, oui. De la même manière, vous avez des axes où les gens se plaignent, on nous demande mettre des dos d'âne partout en ville parce que les gens ne respectent pas leurs concitoyens et roulent à fond sur ces axes-là. Donc, nous allons essayer de réduire à chaque fois que c'est possible la vitesse en trouvant des artifices, en retravaillant...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Si je reprends l'exemple de la rue Aristide Briand, cette rue a la largeur d'une quatre voies et n'est qu'à deux sens. C'est pour cela essentiellement que les gens roulent vite.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Que voudriez-vous faire, alors ? Que proposez-vous ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Par exemple, remettre des espaces verts, des circulations douces sous forme de pistes cyclables, etc. Est-ce cela qu'il faut entendre dans ce projet ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas nécessairement des pistes cyclables, mais aussi. Pas seulement, il y a d'autres possibilités, nous verrons.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Parce que si c'est réduire la largeur de la voie...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous pouvons faire un terre-plein central aussi et mettre des palmiers, mettre des lumières, mettre un peu de gazon. Il y a différentes possibilités.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

D'accord, et cela sera discuté ici, en Conseil Municipal ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous en parlerons, oui, bien sûr, le moment venu. Là, nous sommes au stade des intentions. Nous ne pouvons pas tout vous préciser, ce sont des intentions. Je parle français ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je suis désolé de poser des questions qui parfois vous paraissent un petit peu tatillonnes, mais si nous avons un espace pour les poser, je les poserais à un autre moment. Vous ne nous laissez que l'espace du Conseil Municipal, cela ne me dérange pas de les poser ici, mais il ne faut pas me le reprocher.

Puis-je continuer ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y, libérez-vous ! Allez-y !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Mme LEMARCHAND ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Soulagez-vous de vos questions.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

C'est orchestré, chaque Conseil Municipal est maintenant comme cela ; cela suffit.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

C'est-à-dire ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Cela veut dire qu'à chaque fois vous avez des longueurs, des longueurs et des longueurs.

M. ALAIN RAMOS :

S'il y avait des commissions municipales, cela irait beaucoup mieux. Si des commissions municipales se réunissaient, ce type de question arriverait en commission municipale.

MME PATRICIA BOUR :

M. RAMOS, vous avez brillé par votre absence aux commissions. J'ai vérifié moi-même que tout le monde avait été convoqué en temps et en heure.

(Interventions inaudibles.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Par ailleurs, sur le sujet du PLU, il y a déjà eu une réunion publique à laquelle l'opposition n'a pas participé, donc ne venez pas vous plaindre.

Allez-y, M. SOUBEN, parce que nous avons encore deux sujets à traiter.

M. DIDIER MIGNOT :

À ce propos, il serait bien d'avoir des invitations spécifiques. C'est vrai que la réunion a été annoncée dans le journal, j'en conviens, mais c'est bien que les élus municipaux puissent être invités à ce type de réunion publique ès qualité.

(commentaires dans la salle.)

M. DIDIER MIGNOT :

Vous étiez invité.

DANS LA SALLE :

Non.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN, allons-y. Nous terminons et passons au sujet suivant ensuite.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Page 22 (*Hors micro*) [...] j'ai eu peu peur quand vous nous dites que vous allez couper la surface du parcours là, j'ai un peu peur, quand je trouve des choses comme cela à la page 22. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Répétez-moi cela, page 22 ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Le centre technique municipal, il me semble qu'il aurait été bien, si on peut le déplacer dans une zone industrielle, de le remplacer par 2,5 ha d'espace naturel.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est prévu de déplacer le centre technique municipal et de ramener à cet endroit également le parc sur la ville. Oui, M. SOUBEN, je vous le confirme. C'est ce que nous allons faire. Évidemment.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

« *Le projet prévoit de consommer environ 2,5 ha d'espace naturel.* »

M. DIDIER MIGNOT :

On peut comprendre, M. MEIGNEN. Puisque nous sommes là pour cela, la formulation, la phrase est ambiguë puisqu'il est dit...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Que comprenez-vous alors ?

M. DIDIER MIGNOT :

On peut comprendre : « *Le projet prévoit de consommer environ 2,5 ha...* », consommer, on ne sait pas trop ce que cela veut dire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comme c'est exprimé ?

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez ! D'autant plus...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On écrit l'inverse (*inaudible*) !

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez, ce n'est pas de la mauvaise foi, j'essaie de vous dire pourquoi cela peut être mal compris puisque la phrase suivante dit « qui seront très largement compensés. » À partir du moment où l'on compense quelque chose, c'est qu'il a disparu ! Cette phrase est ambiguë. J'entends bien votre intention, mais cette phrase est ambiguë, et sur un document de cette nature, il est mieux de lever les ambiguïtés.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Elles sont levées, je vous dis que nous allons améliorer considérablement la quantité d'espaces verts sur la ville, la quantité d'arbres, c'est écrit quasiment à toutes les pages. On peut aussi interpréter, mais écoutez ce que nous vous disons, c'est plus simple.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

J'écoute et je lis en même temps, M. le Maire. Ici, à la page 22, soyons clairs, c'est l'agrandissement du parc urbain de 2,5 ha ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Ce n'est pas ce qui est marqué, je suis désolé. Relisez la phrase, vous verrez, ce n'est pas ce qui est marqué.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc, là, vous êtes rassuré. Le point suivant et ensuite nous passons...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Donc, une correction sera-t-elle apportée à ce paragraphe ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons regarder. Il y en a encore quelques-unes ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

J'en ai quelques-unes encore, mais...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas trop, tout de même !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

... comme c'est un peu dans le désordre, je ne les retrouve pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pas trop ! Nous allons nous lasser !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Sur l'Agenda 21, dans un PADD, il me paraît important de faire apparaître l'Agenda 21. C'est une question, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est comme cela.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Cela veut dire que l'Agenda 21 n'existe plus, qu'il est supprimé.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr, il n'y a plus rien, et on ne fait plus de vert non plus ! M. SOUBEN, cela devient lassant. Vraiment. Je ne sais pas où vous voulez en venir, mais soit...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je vous pose des questions, j'attends des réponses !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN, soit nous parlons sérieusement, nous...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je parle sérieusement ! Dites-moi en quoi je ne suis pas sérieux.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En étant honnête intellectuellement, en n'essayant pas d'interpréter les choses.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Dites que je suis malhonnête, cela ira plus vite !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai dit intellectuellement malhonnête sur certains points et sur certaines interprétations que vous faites. Je vous dis : nous allons vers plus d'espaces verts, cela devrait vous réjouir. Ne regardez pas par le petit bout de votre lorgnette !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Alors, écrivez-le.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Appréciez ! Goûtez le plaisir d'avoir de la verdure ! Vous êtes l'un des représentants d'Écologie Les Verts, vous devriez vous satisfaire que la nouvelle municipalité fasse ce que vous n'avez pas fait vous-mêmes. Accordez-nous tout de même ce point !

(Applaudissements.)

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Si, à la page 22, il est précisé que l'on agrandit le parc urbain, je suis d'accord. Mais ce n'est pas ce qui est écrit, je suis désolé !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons l'écrire, nous allons rectifier.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Sur l'Agenda 21, M. le Maire, existe-t-il toujours ou est-il supprimé ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il existe toujours ! Quatre personnes y travaillent ! Et il n'existe plus, nous allons le supprimer ? Nous allons supprimer l'Agenda 21 ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je ne sais pas, c'est vous qui répondez à la question, ce n'est pas moi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous me posez la question, je vous dis non.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

D'accord.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Pourquoi le supprimerait-on ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Parce qu'il n'apparaît pas dans le PADD et que l'Agenda 21...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas parce qu'il n'apparaît pas que nous allons le supprimer, que me racontez-vous ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

... est un élément important du PADD, donc s'il n'apparaît pas, cela m'inquiète.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ne vous inquiétez pas ! Nous sommes là !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Page 19, à propos de l'eau potable.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous revenons en arrière, là !

(Mouvements dans la salle.)

Allez-y, page 19.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je veux bien structurer mes interventions, mais il faut me laisser un peu de temps !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Regardez dans votre boîte à lettres !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

M. le Maire, j'ai découvert dans ma boîte aux lettres, dimanche, quand je suis rentré de vacances...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Comme tout le monde !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Et si vous m'aviez prévenu, je vous aurais donné une adresse où me l'envoyer ou j'aurais fait suivre mon courrier, tout simplement, et j'aurais eu le document à lire tranquillement pendant les vacances ; mais vous ne nous avez pas prévenus qu'il y avait un conseil aujourd'hui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Faites suivre votre courrier et prévenez-nous quand vous prenez des vacances, comme cela, nous pourrions le faire la prochaine fois.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je crois que le plus simple est que vous nous préveniez et nous donniez un calendrier simple des conseils municipaux.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous n'allons pas pinailler, vous avez été prévenu en temps et en heure, nous n'allons pas passer la semaine là-dessus. Une dernière question et nous passons à la suite, parce que là, cela devient insupportable.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Donc, à la page 19, là où vous parlez d'eau potable. À propos d'eau potable, je vois que vous avez tenu votre promesse pour les carafes et j'en suis très heureux ; par contre, j'espère que vous tiendrez l'autre promesse que vous avez faite à Mme DELMAS, mais je vois qu'en fait, sur l'Agenda 21, nous ne sommes encore une fois pas...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous sommes loin du PLU, là, tout de même.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Nous y sommes en plein dedans ! Le PLU dit...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur la carafe, nous sommes loin du PLU, tout de même. Je veux bien, vous avez annoncé que vous alliez être un peu brouillon, mais là, nous sommes tout de même en dehors !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Quand vous trouvez que c'est un peu brouillon, c'est parce que vous ne suivez pas bien. Si vous aviez compris...

(Rires.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est l'ancien prof qui revient !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

... ce qu'était un Agenda 21, cela ne vous ferait pas rigoler de supprimer les petites bouteilles d'eau en plastique qu'il y a sur les tables...

(Protestations dans la salle.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Sur le PLU, M. SOUBEN, on revient au sujet, cela suffit. Avez-vous encore une question sur le PLU ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

J'en ai plusieurs, oui.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une dernière parce que nous n'allons pas y passer la nuit !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Vous parlez de l'ambition de réduire l'utilisation des pesticides. Cela avait déjà été fait, l'idée était de remplacer...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y avait plus de pesticides, donc ?

M. JEAN-YVES SOUBEN :

De réduire les pesticides, c'était déjà fait.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

De réduire, donc on peut encore réduire, on bien d'accord. On parle de réduire.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Non, là vous partez de l'ambition de réduire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous dites que cela a déjà été fait. Il en reste puisque nous allons continuer à réduire. C'est ce que nous voulons dire. Nous allons progresser.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

L'idée, c'est de supprimer totalement les pesticides.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, à l'avenir, mais vous ne l'avez pas fait, laissez-nous un peu de temps pour le faire.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Là, vous avez pour « ambition de réduire. » Cela nous parait...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est simplement du réalisme. Nous n'allons pas tout supprimer tout de suite. Nous avons l'ambition de réduire...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Cela était déjà fait, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, mais vous n'avez pas continué et n'avez pas éradiqué les pesticides.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Vous avez l'ambition de le faire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN, vous n'avez pas éradiqué les pesticides, donc nous sommes bien obligés de les réduire à notre tour, même si vous l'avez fait un peu avant. C'est cela qu'il faut comprendre.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Alors, la formulation n'est pas...

(Rires.)

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Vous avez « l'ambition de réduire ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN, si vous le voulez, nous faisons une dictée, mais à un autre endroit, un autre lieu, là, nous sommes sur le PLU.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je vous l'ai déjà proposé : s'il y avait des commissions, tout ce qui vous paraît tatillon...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quand il y aura des commissions, s'il vous plait, venez-y, parce que jusqu'à présent, ce n'est pas toujours le cas.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je n'ai jamais été invité à une commission.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'accord. Nous verrons, nous allons le faire.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Faites une commission sur ce secteur-là, par exemple, sur le PADD et je viendrais.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous serez moins long, vous le promettez ? Parce que nous n'allons pas passer toutes les soirées de la semaine ! S'il vous plait !

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Si nous avons vraiment un lieu où nous pouvons nous exprimer, ce sera moins long en CM, c'est évident.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne suis pas sûr ! Un point sur le PLU et ensuite nous passons vraiment à la suite, parce que là... avez-vous encore un...

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Non, non. J'en ai peut-être d'autres, mais il va falloir que...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci à tous. Sur ce point du PADD, il y aura d'autres réunions publiques sur le sujet et nous aurons l'occasion d'aborder encore et un peu plus en profondeur un certain nombre de sujets dans le cours normal de l'élaboration du PLU.

M. DIDIER MIGNOT :

Une question : sur le calendrier d'adoption, que prévoyez-vous ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vote en décembre, je crois le 2 décembre ; l'adoption du PLU, ou pas, le 22 décembre, de mémoire.

<p>3. PROJET GRAND PARIS EXPRESS LIGNES 14, 16 ET 17 – ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) DU BLANC-MESNIL.</p>
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il s'agit d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du Blanc-Mesnil.

Y a-t-il des commentaires sur ce point ? C'est la suite logique du projet.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous n'allons pas refaire le débat puisque c'est le même sujet. Cela se formalise par un vote, évidemment. Je ne veux pas être lourd sur le sujet, mais la question de l'espace boisé classé, nous savions que cela allait évidemment se faire puisqu'il n'y a pas moyen de faire autrement même si – c'est important de le dire, y compris pour le public et la population – une fois que le métro sera fini, nous reboiserons. C'est ce qui a été prévu, y compris avec la SGP qui était d'accord sur ce sujet. Un simple petit bémol, mais en tout cas pour ce qui concerne un certain nombre de membres de notre groupe, nous allons voter pour le mémoire qui nous est présenté aujourd'hui.

Simplement, le bémol, si je peux me permettre, c'est important : il pourrait être intéressant d'anticiper sur un autre endroit du parc, notamment la plaine située le long de l'avenue Descartes, de reconstituer un espace boisé classé et de replanter des arbres par anticipation, avant de déboiser et de déclasser cet espace.

C'est une proposition que je vous fais : plantons des arbres, ce qui fait qu'au final, quand toute l'opération sera terminée, nous aurons des espaces boisés classés supplémentaires sur la ville, ce qui me semble être intéressant.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce pourrait être une bonne idée, sauf que nous ne l'avons pas fait, nous ne l'avons pas prévu pour l'instant puisque nous raisonnons globalement sur le parc et notamment son extension à la fois sur la zone de l'arrivée du métro, au sud du parc, et sur la partie CTM. Nous raisonnerons globalement sur le parc, et effectivement, nous reboiserons, nous rajouterons des essences, nous rajouterons des arbres sur cet espace. C'est l'objectif. Là et ailleurs.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Un point, Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Je vais essayer d'être brève.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce serait bien.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Essayer, je n'ai pas dit que j'y arriverai.

La modification de l'article 9 qui autorise le coefficient d'emprise au sol à 100 % pose clairement la question de l'imperméabilisation des terres et donc du traitement des eaux de pluie à la parcelle.

Avoir le coefficient à 100 % sans contrainte de traitement des eaux pluviales revient à faire porter au voisin les risques d'inondation les jours de pluie.

La Société du Grand Paris indique « l'implantation de la gare souterraine nécessite la réduction de l'espace boisé classé. » Pour Europe Écologie Les Verts, il est hors de question de réduire cet espace boisé classé.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons reboiser, Madame. Nous reboiserons après.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Pour l'instant, on le réduit, là vous avez une proposition d'alternative et pour l'instant nous ne l'avons pas vue.

De même, la SGP, sans préciser d'ailleurs les surfaces, demande la réduction de la zone réservée à des plantations à reclasser.

En conclusion, en l'absence des réponses aux questions déjà posées dont je vous fais grâce puisqu'elles ont eu lieu à plusieurs reprises dans le mandat précédent, je cite simplement deux exemples : l'énergie grise et les eaux d'exhaure ; pour le reste, vous pouvez vous référer aux anciens comptes rendus. Toutes les modifications demandées par la SGP dans le PLU se résument à ajouter un alinéa leur permettant de faire ce qu'ils veulent, comme ils veulent, où ils veulent et de fait, rendre caduque à leur égard toute réglementation. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avec M. SOUBEN également.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- DONNE un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme – D.U.P. lignes 16, 17 Sud et 14 Nord du réseau de transport public du Grand Paris Express.

4. CESSION DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE SITUÉE 69 À 127, AVENUE DESCARTES AU GROUPE PRIVÉ D'IMMOBILIER SOCIAL VILOGIA.
--

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Lors d'un précédent Conseil Municipal, nous avons voté la préemption d'un terrain la Halle Auchan, le triangle Auchan, dans le but de le revendre à un opérateur, Vilogia, qui va construire à cet endroit les premiers immeubles qui permettront de lancer les opérations tiroirs. Nous allons reloger les habitants des Tilleuls qui sont dans des immeubles anciens. Une fois que les immeubles anciens seront vides, on les aplatira, on fera du neuf et des opérations tiroirs.

Pour lancer cette opération, il fallait préempter ce terrain. Nous l'avons acheté 4 286 400 €, nous le revendrons 4 471 400 €, donc nous avons tenu promesse. La différence est que nous avons inclus avant de revendre – et nous allons faire payer à Vilogia, pour que la ville non seulement ne perde rien, mais gagne 100 000 € – nous avons ajouté au prix que nous avons acheté ce terrain, 75 000 € de frais de notaire que nous avons payés qui seront refacturés à Vilogia, 10 000 € de frais de portage puisque nous nous sommes endettés de 4,5 M€ afin de réaliser l'opération, juste avant la revente ; sur un mois, cela a un coût financier de 10 000 € que nous refacturons à Vilogia, et nous avons ajouté une soulte – c'était prévu au départ – de 100 000 €. La ville non seulement, à travers cette opération, maîtrise le devenir de cette zone, mais gagne 100 000 €. Vous n'êtes pas obligés de me dire que nous faisons une bonne affaire et que c'était une bonne idée, mais je crois que nous n'avons pas été mauvais sur le coup !

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- CEDE par voie amiable la propriété 69 à 127 avenue Descartes (parcelles AB 329 – AB 332 – AB 335 – AD 150 – AD 153 – AD 158 d'une contenance de 21 333 m²) au Groupe privé d'immobilier social VILOGIA pour un montant de 4 471 400 € H.T. (quatre millions quatre cent soixante et onze mille quatre cents euros) ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes afférents ;
- INSCRIT le montant de la recette sur l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Peut-on avoir une explication de ce vote ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous n'allons pas entrer dans les détails, nous avons déjà eu l'occasion de nous expliquer sur le sujet, notamment sur la nature du projet.

Vous parlez de l'opération tiroir. Pouvez-vous en dire plus sur la nature de cette opération tiroir ? J'imagine qu'il y a carte blanche à Vilogia sur les logements qui seront construits.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non.

M. DIDIER MIGNOT :

Puisqu'il est marqué : « *cette offre d'acquisition a été formulée sans condition suspensive particulière...* »

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. MIGNOT, il n'y a pas carte blanche, c'est moi qui signe les permis de construire.

M. DIDIER MIGNOT :

... ni condition...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a pas carte blanche.

M. DIDIER MIGNOT :

Attendez ! Le groupe privé d'immobilier, bien évidemment que c'est vous qui signez, y compris...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a pas carte blanche.

M. DIDIER MIGNOT :

Il est tout de même dit : « ... *faire son affaire de la poursuite de l'activité commerciale avant son transfert en pied d'immeuble.* » Le problème de cette transaction, par-delà les liens qui relient Auchan, Vilogia – c'est le même groupe, vous le savez, c'est Immochan, et effectivement Vilogia étant le 1 % patronal...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Interrogez les gens d'Auchan, je pense qu'ils n'étaient pas tout à fait d'accord pour que Vilogia rachète, il a fallu qu'on torde le bras un peu.

M. DIDIER MIGNOT :

Peu importe, mais ce que je veux dire par là, c'est qu'il nous semble qu'il y a pour l'instant une non-lisibilité de ce projet, que ces logements vont être construits en lieu et place de la parcelle Auchan – si j'ai bien compris, il s'agit de logements. C'est bien cela ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui.

M. DIDIER MIGNOT :

En accession à la propriété.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les deux, logements sociaux et accession à la propriété, la mixité.

M. DIDIER MIGNOT :

Au bord de l'autoroute A1.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En partie. Il y aura un immeuble, mais pas seulement là.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne veux pas alourdir le débat, je ne reviens pas...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il n'y a pas d'immeuble en bordure de l'autoroute A1 ?

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr que si ! Raison de plus pour ne pas en mettre. Je vous rappelle que...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ils seront certainement mieux insonorisés que ce que vous avez fait dans le passé.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vous rappelle que l'autoroute A1 n'est pas du fait de la ville, loin s'en faut...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, mais le fait de construire autour est un choix.

M. DIDIER MIGNOT :

... et qu'à l'époque, des gens décidaient de construire des autoroutes et de couper des villes en deux, de construire les OIN, de construire 4 000 logements, etc.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous sommes d'accord là-dessus.

M. DIDIER MIGNOT :

Ces gens-là sont dans...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est justement cela que nous ne voulons pas recréer, ces 4 000 logements.

M. DIDIER MIGNOT :

Je le sais bien ! Je partage ce point de vue.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est pour cela que nous mettons de la mixité.

M. DIDIER MIGNOT :

Je partage ce point de vue, mais rendons à César ce qui appartient à César et on ne peut pas dire que les maires à l'époque avaient la main puisque c'étaient des OIN qui décidaient de cela.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Même des rues ont été coupées, sur l'autre côté de l'autoroute A3.

M. DIDIER MIGNOT :

Bien sûr. Donc pour nous, ce n'est pas un projet clair...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il va s'éclaircir, vous allez voir ! Vous allez voir des croquis bientôt, vous allez voir tout cela apparaître. Vous allez voir, cela va être bien !

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas les croquis que j'attends, les croquis ce n'est pas un problème.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les gens les attendent, les gens ont compris.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce sont les financements que j'attends.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les financements, ils sont...

M. ALAIN RAMOS :

J'espère que ce ne sera pas comme à Wattrelos.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce ne sera certainement pas comme à Pierre Sémard puisque votre investissement nous coûte 350 000 € par an jusqu'à 2027 !

(Applaudissements.)

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas notre investissement.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons voté. L'opposition a voté contre.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- CEDE par voie amiable la propriété 69 à 127 avenue Descartes (parcelles AB 329 – AB 332 – AB 335 – AD 150 – AD 153 – AD 158 d'une contenance de 21 333 m²) au Groupe privé d'immobilier social VILOGIA pour un montant de 4 471 400 € H.T. (quatre millions quatre cent soixante et onze mille quatre cents euros) ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes afférents ;
- INSCRIT le montant de la recette sur l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

Vœu présenté par Mme Brigitte LEMARCHAND sur les agissements de la C.G.T. :**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous vous avons soumis un projet de vœu parce qu'il s'est passé un événement dont je voudrais parler, je pense que le public doit être informé.

Nous avons voté à une forte majorité le fait de redonner la Bourse du travail aux habitants du quartier, nous avons créé l'espace Eiffel. La CGT qui avait un droit d'entrée depuis des années n'a pas apprécié, mais la démocratie s'impose à tout le monde, même à la CGT. Il se trouve que la CGT a cru bon de faire un coup de force juste avant le 1^{er} mai en jugeant bon de venir : une cinquantaine de personnes dont la plupart n'étaient pas des Blanc-Mesnilois, on a rameuté aux Lilas, à La Courneuve, je ne sais où encore, de vieux militants de la CGT, qui ont cru qu'ils pourraient investir ce bâtiment, l'occuper ; sauf que ce bâtiment était déjà occupé. Des enfants étaient là, c'étaient les vacances. À 17 h, lorsque la CGT a voulu investir le bâtiment, il restait une dizaine d'enfants âgés de 10 à 15 ans – je parle sous le contrôle des éducateurs qui sont dans la salle, qui ont protégé les enfants, qui ont fait barrage.

(Applaudissements.)

Il faut les remercier de leur sang-froid. Ils ont été insultés, ils ont mis les enfants en sécurité. Ils étaient trois contre une cinquantaine de personnes agressives, qui ont tenu des propos qui vont m'amener à porter plainte. Les éducateurs ont porté plainte. Une maman qui venait chercher son fils pleurait, les enfants étaient impressionnés, nous avons mis une cellule en place afin d'écouter les enfants, les rassurer, les traiter, les soigner, leur expliquer ce qui s'était passé. L'un des éducateurs est passé à travers une vitre, a été hospitalisé deux jours : les tendons de sa main droite ont été touchés, ce qui a nécessité une opération. Tout cela parce que quelques personnes ne supportent pas que la démocratie s'impose et que cet équipement devienne un équipement de quartier pour le bonheur, d'ailleurs, des gens du quartier, petits et grands. Il se trouve que c'était les vacances et que des enfants de la ville entourés d'éducateurs étaient là, mais il y a également des retraités qui dansent dans cet équipement, des associations se réunissent le soir, l'après-midi, le matin et des personnes jouent aux cartes.

C'est bien dommage et c'est pour cette raison que je souhaiterais que nous mettions au vote ce vœu que nous allons vous lire.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

« Jeudi 30 avril, veille du 1^{er} mai, une quarantaine d'individus appartenant au syndicat CGT se sont présentés devant les locaux de l'Espace Eiffel, ancienne Bourse du travail. Cet espace rendu aux associations blanc-mesniloises accueille de nombreuses activités, notamment un public d'enfants et de jeunes de notre commune.

Des animateurs de notre ville qui encadraient des activités de jeunesse à l'intérieur du bâtiment ont demandé aux membres de la CGT de ne pas pénétrer dans les locaux de l'Espace Eiffel, car huit enfants de 12 à 14 ans étaient encore présents au sein du bâtiment. Forçant malgré tout le passage, un des individus du syndicat a poussé violemment un animateur de la ville contre une porte vitrée qui s'est brisée lui provoquant de nombreuses lésions, tout cela devant le regard des enfants.

L'animateur de la ville a passé deux jours à la clinique du Blanc-Mesnil pour des lésions ligamentaires à la main et une fissure de l'os.

Les hommes de la CGT se sont alors précipités à l'intérieur de l'équipement public, les animateurs formant un cordon de sécurité afin de préserver l'intégrité des enfants placés sous leur responsabilité. Il a fallu l'intervention de la police municipale, de la police nationale et de la BAC pour que le calme revienne vers 19 h.

Nous proposons au Conseil municipal de soutenir la volonté de M. le Maire de déposer une plainte contre ces individus ayant porté atteinte à un bâtiment municipal, ainsi qu'à l'intégrité physique des agents communaux et d'enfants de notre commune ; de féliciter les animateurs de notre ville pour le sang-froid dont ils ont fait preuve lors de cet évènement ; de formuler le vœu que soit préservé et protégé l'intégrité de tous les agents communaux qui concourent chaque jour par leur travail à apporter un service public de qualité aux Blanc-Mesnilois. »

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Qui est pour l'adoption de ce vœu ? La majorité municipale.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous ne prenons pas part au vote, M. le Maire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'opposition ne prend pas part au vote. Peut-on avoir une explication ?

(Réactions dans la salle.)

M. DIDIER MIGNOT :

Non, nous ne prenons pas part au vote.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Parce que nous avons tout de même des employés communaux qui sont agressés !

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons des employés communaux qui sont agressés sur leur lieu de travail, devant des enfants...

M. DIDIER MIGNOT :

Nous ne prenons pas part au vote...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

... des enfants qui sont pris en otages.

M. DIDIER MIGNOT :

M. MEIGNEN, nous ne prenons pas part au vote. Vous avez entendu ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

J'ai entendu, mais je trouve que ce n'est tout de même pas une forme de courage. Je regrette cette absence de courage de votre part. On peut s'opposer à certains de ses amis lorsqu'ils ne se comportent pas de la bonne manière, M. MIGNOT. Il n'y a pas honte à cela.

M. DIDIER MIGNOT :

La question est que... mais peu importe, vous le savez bien, nous ne prenons pas part au vote. Il faut tout entendre. Là, il y a une version des faits qui n'est pas forcément établie. Y a-t-il des faits circonstanciés, des rapports de police qui en attestent ?

MME CHRISTINE COMAYRAS :

M. MIGNOT, excusez-moi. Des élus étaient présents, ont recueilli les enfants en pleurs...

M. DIDIER MIGNOT :

Je le sais.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

... il y a des choses que nous ne pouvons pas vous laisser dire. Merci.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il y a des procès-verbaux et il y aura un procès.

MME CHRISTINE COMAYRAS :

Des gens d'entre vous étaient présents et peuvent vous le dire aussi.

M. DIDIER MIGNOT :

D'accord, d'accord !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Un peu de décence. Un peu de décence et je vous le répète...

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Il y avait un élu dans sa voiture, il me semble aussi, qui regardait de loin.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et il y avait un élu de vos rangs qui regardait dans sa voiture, qui assistait aux choses.

M. DIDIER MIGNOT :

Un élu ?

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

De l'opposition, l'élu !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, un élu de l'opposition.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Qui orchestrait.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Simplement, pour terminer. J'ai bien noté que l'ensemble de l'opposition municipale ne prend pas part au vote, ce qui est une forme de soutien tout de même aux gens qui ont procédé à ce genre... je dis qu'il n'y a pas de honte à dire parfois que ses propres amis ne se comportent pas toujours très bien. Il n'y a pas de honte à cela, et vous ne le dites pas. Vous ne le dites pas.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Vous essayez de politiser un fait divers.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas un fait divers.

(Réactions dans la salle.)

C'est un acte politique à la veille du 1^{er} mai, M. SOUBEN. Ce n'est pas un fait divers.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Là, vous essayez de nous emmener sur un terrain sur lequel...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, je vous laisse où vous êtes. Je remarque simplement qu'il y a une absence de courage.

(Exclamations dans la salle.)

Nous avons bien noté que vous ne preniez pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le voeu exprimé par la Majorité Municipale, par 32 voix « Pour » et 10 voix « ne prennent pas part au vote ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Prochain conseil municipal le 21 mai.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

À moins qu'il y en ait un avant ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Non, il n'y en a pas avant. Prochain Conseil municipal le 21 mai, et encore une fois bravo à nos agents municipaux qui sont dans la salle...

(Applaudissements.)

... pour leur comportement tout à fait honorable. Voilà un bon exemple à suivre.

Merci à tous.